

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

389

DT5

Projet de parc éolien Canton MacNider

6211-24-094

ÉTAIENT PRÉSENTS : **MIREILLE PAUL, PRÉSIDENTE**
 PIERRE BENOIT, COMMISSAIRE

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 22 mai 2025 à 13 h 30

Centre communautaire de Saint-Damase
379, rue de l'Église
Saint-Damase (Québec)
et via webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 22 MAI 2025

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CITOYEN	
M. François Bérubé.....	2
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (DM17)	
M. Mathieu Lavigne.....	9
LES ENTREPRISES A ET D LANDRY	
M. Simon Landry.....	16
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM12)	
M ^{me} Brigitte St-Amour et M. Mathieu Durette.....	23
REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC (DM11)	
M ^{me} Louise Morand.....	31
PAUSE	
REPRISE	
CITOYENNE	
M ^{me} Sonia D'Auteuil.....	37
MARMEN ÉNERGIE (DM8)	
M. Éric Gauthier.....	41
MRC DE LA MATAPÉDIA (DM22)	
M. Joël Tremblay.....	45
CITOYENNE (DM21 & DM21.1)	
M ^{me} Martina Bastian.....	54
TABLE RÉGIONALE DES ÉLUS MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (DM15)	
M. Bruno Paradis.....	60
MOT DE LA FIN.....	68

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

**SÉANCE DU 22 MAI 2025
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour et bienvenue à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien Canton MacNider.

10 D'abord, j'aimerais demander aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole cet après-midi de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour nous aviser de leur présence. Merci à celles qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'horaire.

15 De plus, nous avons réservé un peu de temps pour celles et ceux qui désireraient donner leur opinion de manière spontanée. Pour ce faire, il suffit de s'inscrire au registre – que je déclare maintenant ouvert – en se rendant à l'arrière de la salle, en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

20 Avant de laisser la parole à notre premier participant, voici quelques rappels importants.

D'abord, tous les propos de la deuxième partie sont enregistrés et saisis par une sténographe. Les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au bureau et dans le site Web du BAPE.

25 Deuxièmement, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant.

30 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il n'est donc pas question ici de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

35 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre en vous rendant à l'arrière de la salle, en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit jusqu'au 29 mai à 16 h.

40

Également, je vous rappelle que nous ne tolérerons pas de manifestations d'approbation ou de désapprobation, les remarques désobligeantes, les propos diffamatoires et les attitudes méprisantes, cela, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

5 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante pour nous, c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Si vous êtes en salle, vous pouvez vous procurer le formulaire à l'accueil. Si vous nous suivez à distance, vous le trouverez dans notre site Web et dans la diffusion en direct sur Facebook.

10 Pour cette séance, nous avons 9 inscriptions et le temps alloué pour chaque intervention est de 10 minutes. Par la suite, mon collègue Pierre Benoit et moi échangerons avec les intervenantes et intervenants afin de faire préciser leur point de vue.

15 J'invite maintenant à l'avant monsieur François Bérubé.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

20 **CITOYEN**
M. FRANÇOIS BÉRUBÉ

LA PRÉSIDENTE :

25 Bonjour, monsieur Bérubé. Alors, vu que vous êtes mon... votre micro, monsieur, il faudrait allumer votre micro.

M. FRANÇOIS BÉRUBÉ :

30 Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

35 Bonjour. Alors, comme vous êtes mon premier cet après-midi, je rappelle les consignes. Vous avez dix minutes pour faire votre présentation, puis ensuite, monsieur Benoit et moi, on échangera avec vous. Alors, si, autour de la huitième, neuvième minute, je vois que vous n'allez pas conclure, je vais vous faire un petit signe pour vous dire où on en est.

40 Alors, on vous écoute.

M. FRANÇOIS BÉRUBÉ :

OK. Merci beaucoup.

5 Oui, c'est ça, je vais commence par me présenter. Je m'appelle François Bérubé, j'ai été élevé à Saint-Noël, depuis que je suis jeune, j'habite ici.

10 Je suis titulaire d'un bac en aménagement forestier. J'ai travaillé dans le domaine éolien pendant plus de dix ans comme coordonnateur environnement et sur le génie civil principalement, notamment sur le projet éolien SD1, j'ai fait l'harmonisation avec les propriétaires privés, c'est moi qui s'occupais de poser les ponceaux puis la finition beaucoup, puis ces choses-là, puis je travaille dans le domaine de l'environnement depuis plus de 15 ans.

15 Mon éducation a été beaucoup axée sur l'environnement, j'avais un père qui était proche de la nature, on a emménagé pour les habitats. Le printemps, j'ai des hirondelles tout le tour de la maison, je me fais un plaisir de mettre des nichoirs un peu partout. Je bûche l'hiver, quand c'est le temps, pour les animaux. Je plante des arbres à chaque printemps. Ça fait que j'ai vraiment ça ancré en moi, l'environnement.

20 Donc, c'est ça, comme vous pouvez le constater, l'éolien, l'environnement, c'est un peu toute ma vie, en plus que ça me touche personnellement, parce que c'est juste à côté de chez nous.

25 Je voudrais commencer – je pourrais en parler toute la journée, du projet – mais je voudrais commencer peut-être par aborder un peu les points qui ont été soulevés au niveau... qui touchent un peu plus plus la politique, je pense qu'il y avait des idées de BAPE un peu plus général pour régler peut-être des questions qui reviennent toujours, là. T'sais, on parle de sobriété énergétique, transition énergétique, puis de la façon dont on fait les partenariats.

30 Je pense qu'il y a toujours place à amélioration dans ces domaines-là, bien entendu, puis j'espère que s'il y a des... puis ça fait 20 ans qu'on fait de l'éolien, je pense que si en 20 ans, on n'a pas pris de se pencher, à quelque part, il y a un problème. Puis je pense que ce n'est pas le moment d'arrêter l'éolien aujourd'hui, parce que du jour au lendemain, bien, on s'aperçoit qu'en 20 ans, on a un peu dormi au gaz.

35 Ça fait que ça, c'est mon premier point par rapport à ces choses-là.

40 Juste pour dire, il y avait déjà un projet SD1, au départ, pour lequel on avait dans l'idée que justement, au niveau politique, ça ne faisait pas... plus ou moins notre affaire qu'il y ait ce premier projet-là, dans le sens où la distribution, le partenariat 50/50, on voulait un partenariat 50/50, puis ce n'était pas vraiment... ce n'était pas vraiment le cas à l'époque, donc je n'avais pas signé pour la

première mouture de projet. Malgré tout ça, j'étais en faveur du projet puis je l'appuyais quand même.

5 Mais c'est ça, écoute, on vit dans une démocratie, puis des fois, bien, c'est la majorité qui décide, puis il faut se ranger derrière la majorité.

Donc, moi, je suggère, à ce niveau-là, que s'il y a des BAPE plus généraux à faire pour essayer d'approfondir peut-être des sujets qui reviennent constamment au niveau de l'éolien, bien, qu'on les fasse, qu'on continue à développer l'éolien quand même, parce que ce n'est pas le temps d'arrêter.

10 Puis j'aimerais mentionner qu'au Bas-Saint-Laurent, on est plutôt avant-gardistes. Un peu comme la forêt sur la Côte-Nord ou l'aluminium sur la Côte-Nord, l'éolien au Bas-Saint-Laurent, c'est très important.

15 Puis on a l'Alliance de l'Est, au fil du temps, qui s'est développée. D'autres intervenants ont parlé des retombées pour d'autres communautés qui n'avaient pas de projets éoliens, bien, ici, on a l'Alliance de l'Est pour veiller à ce que ces communautés-là aussi soient desservies par les fonds qui sont générés par ces projets-là.

20 Ensuite, il y a beaucoup de gens de l'extérieur qui se sont prononcé puis qui avaient l'air à essayer un peu de voir, bien, les personnes autour ont-elles été consultées, ça s'est-tu bien fait, tout ça, on a parlé d'impact psychosocial sur les populations.

25 Ici, je voudrais rassurer tout le monde de l'extérieur qui n'ont pas eu la chance de mettre les pieds sur le terrain que le projet SD2 fait pas mal l'unanimité. Les gens sont habitués de voir des éoliennes dans leur paysage, ça ne leur fait pas peur. Puis bien, c'est ça, on n'est pas dans un projet éolien comme celui de l'Érable, par exemple, où il y a eu des chicanes de village, ici, les gens vivent en harmonie avec ça, puis ils sont bien.

30 Bon, maintenant, je veux passer puis parler un peu d'environnement, puis faire un parallèle un peu avec d'autres projets que j'ai faits, parce qu'en dix ans, j'ai eu la chance de visiter beaucoup beaucoup de projets éoliens quand même. C'est moi qui démarrais beaucoup de projets éoliens, donc j'ai pu peut-être me rendre sur – je ne sais pas – peut-être une vingtaine de projets éoliens sur le terrain.

35 Ça fait que ça me permet d'avoir une idée de c'est quoi le projet éolien Saint-Damase par rapport à d'autres projets éoliens. Déjà qu'on trouve que l'éolien, à la base, c'est quand même une belle énergie qui est propre, qui est renouvelable, je pense que le projet éolien ici, c'est un des projets où il y a le moins d'impact des projets que j'ai faits, puis je peux essayer de vous éclairer un peu en ce sens-là, parce que j'ai beaucoup d'exemples.

40 Par exemple, quand on parlait de ce que je pense que, écoutez, l'environnement, c'est important.

On a parlé, pour moi, il y a certains éléments qu'il faut toujours prendre en considération, bien entendu, mais ici, on n'a pas de problématiques majeures.

5 Par exemple, si on parle de chauve-souris puis des oiseaux, puis on compare ça à d'autres projets, par exemple, la seigneurie de Beaupré, qui est un projet sur lequel j'ai travaillé, on travaillait dans des falaises escarpées, on a dynamité une montagne, on a descendu le sommet de cette montagne-là de 20 pieds, on a rempli des failles. Il y avait des chauves-souris un peu partout, il y avait des oiseaux de proie.

10 Ici, ce n'est pas le cas, là, on n'est pas dans des milieux où on risque de voir ce même genre de problématique là.

15 Oui, il y a des oiseaux de proie. Je niche deux couples de crécerelles, elles sont encore là depuis que les éoliennes se sont installées, un ou deux couples de crécerelles par année. Je vois encore un buse à queue rousse passer. Puis pour l'instant, pour moi, ce n'est pas une inquiétude à ce niveau-là, je pense que je n'ai pas trop de problèmes à vivre avec ça.

20 Les données du premier projet montrent qu'au niveau des chauves-souris, ce n'est pas si pire que ça non plus. Il faut garder l'oeil ouvert, mais je pense qu'un projet comme celui-là n'a pas le même impact que beaucoup d'autres projets que j'ai pu faire.

25 Si on regarde au niveau des milieux humides, par exemple, j'ai fait Nicolas-Riou. On parlait d'au-dessus de 75 traverses de cours d'eau, 7 ponceaux en arche, 8, 9 avec des déversoirs pour le poisson. Ici, on parle de traverser des ruisseaux intermittents, peut-être une dizaine, je veux dire, on est loin.

30 Nicolas-Riou, on se barrait les pieds devant des milieux humides, on a déroulé de la membrane puis du géogrille à la grandeur des chemins, parce que la topographie, c'est une butte, puis après ça, tu tombes dans un trou, puis à toutes les fois que tu te déplaces nord-sud, tu as besoin de traverser des milieux humides.

35 Puis ici, on ne parle pas de milieux humides de canards illimités non plus, là. Ce qu' on parle, c'est qu'on traverse une talle d'ondes. Il n'y a pas beaucoup d'espèces susceptibles ou vulnérables ou menacées qui sont affectées par ces travaux-là, parce qu'il n'y en a pas beaucoup.

40 Puis il n'y a pas de problématique de fragmentation des habitats qu'on peut retrouver, par exemple, dans un autre projet comme le Lac-Alfred, par exemple, qui est situé un peu sur la montagne où là, on est allé dans des forêts plus profondes, dans les habitats, par exemple, d'espèces comme la marte.

Ici, les espèces, la majorité des espèces, c'est des espèces qui sont généralistes, elles s'accommodent bien dans toutes sortes de milieux, puis elles vivent bien là-dedans. On n'a pas de caribous montagnards, forestiers ou de martres, au niveau de la fragmentation, c'est quand même beaucoup plus limité, les impacts.

5

Ensuite, on parle aussi d'agriculture, puis on parle, on dit qu'il y a de la perte pour l'agriculture. Moi, je voudrais remettre les gens sur terre un peu, là, j'habite une terre où il y a de l'agriculture, ça fait cinq ans que je demande à avoir quelqu'un pour venir labourer puis cultiver mes champs, je ne charge rien puis je n'ai pas personne pour le faire.

10

Le portrait ici, v'là 100 ans, ça a été brûlé, ça a été défriché par des colons, puis la majorité de ces terres-là ont été abandonnées, parce que les sols étaient minces, puis ça a repris en friche ou ça a été reboisé, là. On ne parle pas de – Oui?

15 **LA PRÉSIDENTE :**

Il vous reste une minute, monsieur.

20 **M. FRANÇOIS BÉRUBÉ :**

20

OK.

C'est ça, on n'est pas dans des écosystèmes forestiers exceptionnels, on n'est pas dans des forêts anciennes, on est dans un paysage humanisé où on va mettre des éoliennes dans un milieu où l'acceptabilité sociale est pratiquement de 100 %.

25

Quand on parle de pertes agricoles, si c'est géré adéquatement, la terre qu'on va prélever des endroits où on va effectuer des infrastructures permanentes, on va la mettre dans des endroits où les sols sont minces ou absents dans ces champs-là, il n'y a pas tant de pertes que ça quand on gère ça comme il faut.

30

Ça fait que c'est ça, ça fait que moi, c'est un peu ce que je voulais dire. J'aimerais compléter peut-être en abordant peut-être un enjeu que moi, je trouve important, de mon côté.

35

C'est que souvent, ces projets-là, la date de mise en service ne change pas, mais plus on attend puis plus on retarde ces projets-là, moins les retombées économiques pour les populations locales sont grandes, parce qu'au lieu de faire le projet sur deux ans, d'avoir du monde qui viennent de l'extérieur pour se loger puis se nourrir sur deux ans, bien, on les a juste sur un an.

40

5 Puis quand on vient pour faire le déboisement, bien là, on n'est plus capable de le faire à l'automne ou à l'hiver, des fois, on est pris pour le faire au printemps avec un biologiste en avant. Puis on est pris pour bûcher dans le temps des oiseaux, puis on est pris, des fois, pour demander des dérogations pour installer des traverses de cours d'eau pendant que le poisson fraie, puis toutes ces choses-là.

10 Ça fait que moi, si j'ai une demande à faire aujourd'hui, c'est d'essayer de demander aux gens d'appuyer ce projet-là pour qu'il se fasse le plus vite possible, pour que les gens soient en mesure de faire leur coupe forestière avant que les oiseaux chantent au printemps la prochaine année. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, monsieur Bérubé, monsieur Bérubé, pourriez-vous vous rasseoir un petit peu? On aurait quelques questions, on va en profiter pour approfondir vu que vous n'avez pas eu beaucoup de temps pour parler.

20 J'aimerais revenir, bon, première des choses, vous avez mentionné à deux reprises que la population ici, Saint-Damase, Saint-Noël, les gens sont, vous avez dit, presque unanimement favorables ou bon; comment vous en êtes arrivé à cette conclusion-là, est-ce que c'est en discutant avec vos voisins, les citoyens ou vous occupez un poste dans la communauté qui vous permet de recueillir bien des opinions?

M. FRANÇOIS BÉRUBÉ :

25 Bien, oui, je travaille dans la communauté, parce que présentement, je ne suis plus dans le milieu éolien, mais je fais de la voirie municipale, je fais des travaux avec des gens de l'endroit.

30 J'ai beaucoup de famille ici, mon grand-père a défriché des terres ici. À l'époque, il était dans le rang 7, pas loin d'ici, à Saint-Damase. Il a vendu, parce que quand il voulait labourer, il cassait une pointe de charrue pratiquement à tous les ans, ça fait qu'il est déménagé à Saint-Moïse, où les terres agricoles étaient un peu meilleures.

35 Ça fait que oui, pour ces raisons-là, oui. Puis voyons, ce que je voulais dire, dont, j'avais un point, mais je vais essayer d'y revenir.

LA PRÉSIDENTE :

40 On parlait de comment vous avez affirmé que les gens étaient pour la majorité d'entre eux d'accord.

M. FRANÇOIS BÉRUBÉ :

5 Bien, au quotidien, je parle avec des gens de l'endroit, ça fait que je n'ai pas... Le premier projet, j'ai été en mesure d'être coordonnateur puis de m'occuper de l'harmonisation du projet avec les propriétaires privés, puis je ne suis pas arrivé devant des cas où les gens étaient offusqués qu'il y ait un projet éolien.

10 Ce qu'il faut comprendre, souvent, quand j'ai commencé, à l'époque, pour les territoires, je travaillais pour les Territoires fauniques structurés à l'époque, quand j'ai sorti de l'école, les gens des... il y avait un projet qui était supposé de se faire sur la ZEC Bas-Saint-Laurent. Les gens étaient contre ce projet-là, parce qu'ils disaient : « Ça va faire peur aux orignaux, on ne sera plus capable de voir des orignaux ».

15 Les gens ont peur de ce qu'ils ne connaissent pas, souvent, les éoliennes n'ont jamais fait peur aux orignaux, puis on travaillait sur les parcs éoliens, puis le matin, il y avait des pistes d'orignaux à côté de la machinerie. Moi, quand je vais bûcher en forêt, je reviens de mon tracteur, puis le lendemain, bien, l'orignal a fait le tour, parce que c'est des animaux curieux.

20 C'est ça, il faut mettre en parallèle un peu les impacts. L'impact visuel, par exemple, qu'est-ce qui est plus dérangeant; de voir une éolienne dans le paysage ou les fils électriques tout le tour qui connectent toutes nos maisons? Le bruit, qu'est-ce qui est plus dérangeant; le bruit d'une éolienne qu'on n'entend presque pas en fond de train ou le bruit des voitures qui passent en avant de notre maison?

25 Je pense que quand on regarde ces choses-là puis qu'on le fait, le parallèle, les gens se sont habitués aux voitures qui passent devant leur maison, puis il n'y a pas personne qui va mettre un sonomètre pour mesurer le nombre de décibels que chaque voiture passe, quand elle passe, puis si la maison est trop proche du chemin, il faut-tu éloigner la route?

30 Ça fait qu'il faut comprendre que l'éolien est très très, quand même, encadré. On parle de bûcher pendant le temps que les oiseaux chantent au printemps, l'éolien arrête de bûcher, il ne veut pas bûcher, ou il y a un biologiste en avant.

35 Mais souvent, on va être sur un parc éolien, on ne pourra pas bûcher, mais à côté, on entend les multifonctionnelles des sociétés d'aménagement puis des groupements bûcher, puis à plein régime.

40 Ça fait qu'il faut comprendre que c'est quand même une industrie qui est très bien encadrée, que tu ne fais pas ce que tu veux, puis l'environnement, c'est une préoccupation qui est vraiment au centre du développement éolien.

LA PRÉSIDENTE :

OK. Bien, je vous remercie beaucoup, monsieur Bérubé, pour votre témoignage.

5 **M. FRANÇOIS BÉRUBÉ :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

10

Avant d'aller au prochain intervenant, qui est monsieur Mathieu Lavigne de la Fédération des chambres de commerce, qui va être en ligne, je voudrais vous rappeler que les manifestations comme les applaudissements ne sont pas tolérés dans la salle. Ça fait que même si vous êtes contents, bien, gardez votre opinion pour vous.

15

Alors, on va attendre monsieur Lavigne.

**FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (DM17)
M. MATHIEU LAVIGNE**

20

M. MATHIEU LAVIGNE :

Bonjour.

25

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Lavigne, bienvenu.

30 **M. MATHIEU LAVIGNE :**

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

35

Alors, je vous rappelle que vous avez dix minutes, et si je vois que vous allez vous étendre un petit peu, je vais vous faire un signe pour que vous puissiez conclure de façon correcte. Alors, on vous écoute.

40

M. MATHIEU LAVIGNE :

Parfait. J'ai parti mon chronomètre pour éviter que vous ayez à me rappeler à l'ordre, mais on verra bien.

5

Donc, bonjour tout le monde, donc bonjour madame la présidente, monsieur le commissaire, évidemment. Mathieu Lavigne, je suis directeur affaires publiques et économiques à la Fédération des chambres de commerce du Québec, la FCCQ.

10

On représente plus de 40 000 entreprises qui exercent leurs activités dans tous les secteurs de l'économie sur l'ensemble du territoire québécois. On compte parmi nos membres notamment environ 120 chambres de commerce locales du Québec, dont celle de la MRC de Matapédia, la Matanie et la Mitis, que je salue, ainsi que des entreprises de tous les secteurs, donc productrices, distributrices, consommatrices d'énergie également. Nos membres poursuivent le même but; favoriser un

15

environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Très heureux de pouvoir participer à cette audience publique au nom de la FCCQ pour vous faire part de notre appui au projet éolien Canton MacNider. Nous appuyons ce projet, parce qu'il s'inscrit dans une stratégie plus large qui vise à répondre au besoin énergétique grandissant du Québec, tout en favorisant la décarbonation de notre économie.

20

Je vais donc évidemment surtout m'attarder au contexte énergétique en évolution, puisqu'on est une association nationale, mais vous avez déjà entendu des témoignages très éloquentes sur les enjeux plus locaux, d'ailleurs, précédemment pendant les audiences.

25

Le Québec a un défi majeur en face de lui; la demande en électricité propre est en augmentation. Le Québec s'est doté d'un objectif également ambitieux, la carboneutralité à l'horizon 2050.

Pour y arriver, ça prendra une production supplémentaire de 150 à 200 térawattheures d'énergie propre. Seulement d'ici 2035, Hydro-Québec planifie l'ajout de 60 térawattheures, ce qui veut dire 8 à 9 000 mégawatts de puissance additionnelle qui sont nécessaires, ça équivaut à la puissance fournie actuellement par trois de nos plus grands ouvrages hydroélectriques; Robert-Bourassa (LG-2), Manic-5 et le complexe de la Romaine. Il faut ajouter ça d'ici une dizaine d'années.

30

Quand je dis que la production d'énergie est absolument incontournable, c'est parce que l'efficacité énergétique, qui est également nécessaire, ne suffira pas à dégager la capacité dont on a besoin.

35

Donc, juste dans le secteur des économies d'énergie, Hydro-Québec a d'ailleurs récemment déposé une stratégie qu'on a applaudie, qui vise à doubler les économies d'énergie réalisées par sa

40

clientèle, et même si tous les objectifs étaient atteints avec cette bonification d'incitatifs, avec l'équipe dédiée, tout ça, on pourrait dégager de 1 600 à 1 800 mégawatts de puissance supplémentaire. Je rappelle que les besoins sont de 8 à 9 000, donc même en accomplissant tout ça, il va quand même falloir plus d'énergie.

5

Les trois quarts de cette électricité supplémentaire là vont servir à décarboner le Québec. La décarbonation, ce n'est pas juste du vocabulaire, ce n'est pas juste des mots, c'est des actions concrètes qui nécessitent de l'électricité propre supplémentaire.

10

Par exemple, remplacer des voitures à essence par des voitures électriques, ça prend plus d'électricité. Remplacer des systèmes de chauffage de bâtiments au gaz par des chaudières électriques, ça prend plus d'électricité. Remplacer également des procédés industriels polluants par des procédés propres, bien, ça prend également plus d'électricité.

15

Tous ces gestes sont importants pour réduire nos émissions de GES, ce qui nous amène au projet en face duquel nous sommes.

20

Également, j'allais oublier, le quart restant qui va servir à la croissance économique – important de le souligner – c'est notamment pour développer des filières d'avenir, notamment des filières de technologie verte, d'économie verte, qui, elles aussi, ont besoin de cette électricité-là. Donc, les besoins sont clairs.

25

Quand il y a eu l'option du projet de loi 2 qui a modifié le processus d'attribution d'électricité pour créer les fameux blocs d'électricité qui sont octroyés à des entreprises, bien, il y a eu plus de 150 demandes, totalisant plus de 30 000 mégawatts d'électricité. Évidemment, le Québec n'avait pas cette capacité-là, donc la grande majorité des projets de décarbonation et d'expansion d'entreprises ont été refusés par manque d'électricité.

30

C'est en face de ça qu'on est actuellement, on est dans une situation où on manque d'électricité, ce qui empêche des projets de décarbonation et des projets d'expansion d'entreprises de se faire, d'où l'urgence d'agir.

35

Donc, même en 2035, en présumant que 100 % des objectifs du plan d'action d'Hydro-Québec sont atteints, le Québec ne pourra pas répondre à la demande que je viens de mentionner de 30 000 mégawatts qui étaient demandés lors de la ronde d'attribution de blocs d'électricité, ce qui veut dire que concrètement, il y a un coût d'opportunité à chaque projet d'économie d'énergie ou à chaque projet de production d'énergie, comme celui qui nous intéresse aujourd'hui, qui sera entravé dans sa réalisation.

40

Des dizaines d'entreprises québécoises ont, en ce moment, des projets de développement qui nécessitent de l'électricité supplémentaire que nous n'avons pas encore, sans compter les

investissements directs étrangers qu'on peut générer avec de l'électricité propre. C'est le cas dans plein de domaines, manufacturier, agroalimentaire, il y a plein de secteurs où il y a des projets qui ne peuvent pas se réaliser en ce moment.

5 Ce qui nous amène à la filière éolienne qui est absolument essentielle. Donc, Hydro-Québec planifie l'ajout de 10 000 mégawatts de capacité éolienne dans les 10 prochaines années. Le projet qui nous intéresse, ça en ajouterait 122, donc c'est une contribution quand même appréciable.

10 Également important de souligner que l'énergie éolienne, pour nous, parce qu'on représente aussi les entreprises qui sont consommatrices d'énergie, c'est une énergie qui est disponible assez rapidement, les projets peuvent se réaliser dans un assez faible nombre d'années, mais aussi à prix compétitif.

15 Le coût moyen de fourniture de l'énergie éolienne dans les derniers appels d'offres au Québec était d'environ 7,8 sous le kilowattheure, ce qui est compétitif, et ça complémente notre hydroélectricité qui, elle, assure une production d'énergie stable, donc les deux ensemble vont merveilleusement bien.

20 Je mentionne le prix compétitif, parce que le défi qu'on a, ce n'est pas juste d'ajouter de l'énergie, c'est de continuer à miser sur nos tarifs relativement bas pour demeurer attractifs pour les investisseurs privés, autant d'ici et d'ailleurs.

25 Les coûts d'électricité au Québec, c'est un critère important pour l'attrait des investissements, parce que les autres juridictions qui nous entourent, qui n'ont souvent pas la chance d'avoir de l'électricité propre à bas coûts ou à prix compétitifs comme la nôtre, par contre, sont très agressives dans les congés de taxes et d'impôt, les approbations plus rapides des projets, les critères souvent environnementaux moins exigeants, souvent de la main-d'oeuvre davantage disponible. Donc, on a relativement peu de cartes dans notre jeu et les tarifs d'électricité propre bas en sont une.

30 C'est encore plus vrai dans le contexte actuel de tensions avec notre principal partenaire américain. On connaît la dynamique des menaces tarifaires, mais ce dont on parle un peu moins, c'est qu'aux États-Unis, il y a vraiment une volonté d'aller plus vite dans les projets énergétiques, et notamment dans les projets d'énergie fossile, donc c'est important pour nous de demeurer compétitif en misant sur nos énergies propres pour contrebalancer.

35 Le contexte, je parlais un peu du contexte plus global à l'instant, contexte local, régional est important aussi. Ce projet-là, c'est un projet qui est bénéfique pour l'économie régionale. Donc, il y a l'apport énergétique des entreprises de la région et de partout au Québec, mais il y a aussi les retombées économiques, jusqu'à 150 emplois durant la phase de construction, 5 à 10 emplois permanents pour la maintenance sur une période de 30 ans, et des redevances également pour les communautés locales, ça vous a d'ailleurs été bien expliqué lors de l'audition d'hier soir.

40

Le promoteur a aussi indiqué que son plan était de s'approvisionner en tours d'éoliennes chez Marmen à Matane, ce qui permettrait à ce projet de contribuer à la relance de cette usine importante.

5 Donc, comme je le disais, j'ai écouté aussi les auditions d'hier soir et l'intervenant précédent, on a pu entendre donc que les retombées économiques, encore une fois, un peu comme la décarbonation, ce n'est pas seulement des mots, ce n'est pas seulement du vocabulaire, concrètement, ça permet la réalisation de projets dans les communautés et c'est extrêmement important, surtout dans des plus petites communautés comme celle qui nous intéresse aujourd'hui.

10 Donc, juste conclure là-dessus. C'est important d'écouter les élus locaux, d'écouter les propriétaires fonciers qui sont directement concernés par le projet, et donc, pour s'assurer qu'on ait l'acceptabilité sociale, ce qui est le cas manifestement dans ce cas-ci.

15 L'implantation de ce parc éolien de quand même une bonne envergure permettra également à l'industrie éolienne au Québec de demeurer sur son élan positif en favorisant notre développement d'une expertise locale, en stimulant également l'innovation.

20 La présence du parc éolien voisin, Saint-Damase 1 dont on vient de parler avec l'intervenant précédent, contribuera à créer donc cette masse critique d'emplois et de contrats en lien avec le secteur éolien, c'est important d'avoir ces synergies-là.

25 Également important de souligner que le promoteur a fait plusieurs efforts pour améliorer son projet pour s'assurer de tenir compte des réalités locales. C'est un promoteur qui est connu et reconnu également de la communauté locale.

30 Donc, c'est un secteur également – juste en terminant – on le voit sur la cartographie réalisée par le ministère qu'il y a un potentiel éolien important, mais surtout usine de tours d'éoliennes à proximité, lignes de transport à proximité, un poste électrique, celui des Boules, qui est également près du site, donc il y a plein d'avantages à se situer à cet endroit-là.

35 Donc, juste terminer sur le fait que le Québec n'a pas vraiment les moyens de se passer d'un projet comme celui-là; ça répond à un besoin criant d'énergie propre, ça génère des retombées économiques pour la région et pour le Québec, c'est une opportunité également de renforcer notre filière éolienne.

40 Donc, on tient à exprimer notre appui au promoteur Clearlight Energy, l'Alliance de l'énergie de l'Est également, et on souhaite que le BAPE recommande la réalisation de ce projet pour continuer à être un leader en énergie renouvelable et assurer notre avenir énergétique et économique. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup, monsieur Lavigne. Mon collègue, monsieur Benoit, a quelques questions pour vous.

LE COMMISSAIRE :

10 Merci, monsieur Lavigne. Vous nous avez parlé des besoins énergétiques à venir, vous nous avez parlé aussi des objectifs de production et vous nous avez écrit et vous l'avez mentionné aussi qu'environ les trois quarts de la production future sont destinés à la décarbonation, un quart peut-être au développement économique, vous nous avez parlé aussi du projet de loi 2 avec 150 demandes ou plus de 150 demandes pour 30 000 mégawatts d'énergie supplémentaire.

15 Pouvez-vous nous dire dans quel secteur d'activités les entreprises qui ont soumis des demandes sont impliquées, et également nous dire – si vous êtes capable de le faire – dans quelle mesure ces activités-là sont reliées à la décarbonation de l'économie?

M. MATHIEU LAVIGNE :

20 Il y a beaucoup de choses à dire sur le processus d'attribution des blocs d'énergie. Un des éléments avec ce processus-là, c'est que dans le cas des demandes qui ont été refusées, on n'a pas la liste des entreprises et on n'a pas nécessairement la raison pour laquelle elles ont été refusées.

25 Donc, on ne connaît que celles qui ont accepté d'en parler publiquement, qui sont allées sur la place publique pour parler de leur projet, donc on a eu le cas quand même très médiatisé des Forges de Sorel en Montérégie, mais également une entreprise d'aquaculture sur la Côte-Nord qui est également en attente de blocs d'énergie.

30 Donc, c'est dans différents secteurs, c'est principalement manufacturier, parce que pour avoir besoin d'autant de mégawatts, c'est souvent des industries manufacturières, mais comme je vous disais, il y a des exemples en agroalimentaire.

35 Plusieurs de ces projets-là, quand c'est de l'industriel, souvent –puis je le mentionnais rapidement tantôt – c'est, par exemple, remplacer des chaudières ou des bouilloires ou des installations de ce type-là qui fonctionnent présentement au gaz ou mazout, avec des énergies fossiles.

40 Pour les remplacer par des installations à l'électricité, ça prend une puissance extrêmement grande. On sait que les énergies fossiles ont bien des défauts, mais un de leurs avantages, c'est qu'elles sont quand même très... c'est une énergie qui est très performante puis qui permet d'avoir rapidement, par exemple, un niveau de chaleur élevé, donc ça prend beaucoup d'électricité pour

compenser ça.

5 Je pense que, et on pense que t'sais, globalement, c'est souhaitable de passer de l'énergie fossile à l'énergie électrique, mais pour ça, ça ne se fait pas avec des bonnes intentions, ça prend plus d'énergie.

LE COMMISSAIRE :

10 Et dans les demandes qui ont été acceptées, est-ce que vous seriez en mesure de nous donner un aperçu; est-ce que c'est principalement relié justement à des objectifs de transition énergétique ou s'il s'agit davantage de développement économique?

M. MATHIEU LAVIGNE :

15 Il y en a eu de différents ordres. Je pense au projet d'usine en construction de Volta à Granby qui est une industrie manufacturière, donc il y a différents types de projets qui ont été acceptés, Nouveau Monde Graphite également s'est fait attribuer un bloc d'énergie.

20 C'est des industries qui sont... il faut mettre la décarbonation aussi en contexte, dans ce cas-ci, c'est des nouvelles entreprises, donc ce n'est nécessairement pas pour décarboner des activités existantes, donc beaucoup de ces projets-là ont été attribués à des nouvelles entreprises.

25 Mais on pense par exemple, prenons l'usine de Volta à Granby, bien, c'est des produits qui sont fabriqués ailleurs dans le monde avec des... ils s'alimentent à de l'énergie souvent fossile, nous, au Québec, on a la capacité de le faire avec de l'énergie propre, ce qui est quand même super intéressant pour ensuite mettre en marché un produit qui est produit avec moins de GES dans son cycle de vie, donc c'est des projets, même si ça rentre dans la filière développement, ça contribue également à verdir certaines industries.

30 **LE COMMISSAIRE :**

À la transition énergétique, oui, je vous remercie.

35 Autre question, vous avez écrit que la faiblesse des coûts d'électricité au Québec, on en est tous conscients, c'est un critère important pour attirer des investissements, on l'a vu dans plusieurs cas; la question qu'on se pose, c'est de quelle façon est-ce qu'on pourrait encourager les entreprises à réduire leur consommation d'énergie dans ce contexte-là?

40

M. MATHIEU LAVIGNE :

5 Excellente question. En fait, ce qui est intéressant, c'est que – puis je mentionnais la stratégie récente d'Hydro-Québec – il y a vraiment un effort très grand qui est mis pour l'accompagnement des entreprises, parce que nous, souvent, il y a trois ans, on a publié un guide de décarbonation pour les entreprises, il y a une forte demande puis un fort intérêt des entreprises pour réduire leur coût d'énergie puis réduire leur consommation, parce que justement, chaque gain qu'on peut faire en économie d'énergie, souvent, il y a un retour financier, parce que ça te coûte moins cher en énergie.

10 Mais ne savent pas par où commencer pour pouvoir faire ces projets-là, d'où l'intérêt de ce qu'Hydro-Québec vient d'annoncer, c'est-à-dire la mise en place d'équipes dédiées pour l'accompagnement des entreprises pour les amener à réaliser des projets qui sont le plus efficace possible pour réduire leur consommation.

15 L'économie d'énergie qui est mise de l'avant par Hydro-Québec de réduire de 1 600 à 1 800 mégawatts juste en économie d'énergie, c'est énorme comme chantier et c'est vraiment utile, puis les entreprises adhèrent à ça, il faut juste qu'on leur présente comment le faire, surtout les plus petites, ils n'ont peut-être pas l'expertise interne pour eux-mêmes développer des projets, mais en fournissant cet accompagnement-là, on est confiants qu'on est capable d'y arriver.

20 **LE COMMISSAIRE :**

Très bien. Merci beaucoup pour votre intervention, monsieur Lavigne.

25 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Lavigne, bon après-midi.

Alors, on va maintenant passer à monsieur Simon Landry.

30 _____
LES ENTREPRISES A ET D LANDRY
M. SIMON LANDRY

35 **M. SIMON LANDRY :**

Bonjour madame la présidente, bonjour monsieur le commissaire.

40

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Landry.

5 **M. SIMON LANDRY :**

Je vais m'excuser pour tantôt d'avoir applaudi, on s'excuse, on a été élevé comme ça, on dit merci, on dit « vous », et on applaudit quand on est content de ce qui est dit.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes pardonné. Je vous écoute.

15 **M. SIMON LANDRY :**

Merci beaucoup. Je vais lire mon petit mémoire.

Bonjour à tous. Je me présente, Simon Landry, copropriétaire des Entreprises A et D Landry, situées ici, à Saint-Damase.

20

Notre entreprise est en opération depuis plus de 65 ans, nous oeuvrons dans le domaine du transport scolaire, transport de copeaux et tout ce qui se fait en excavation résidentielle, commerciale, génie civil et foresterie.

25

Nous avons réalisé plusieurs projets, comme la construction de routes, l'installation de ponceaux de tous genres, 450 millimètres à 2.1 mètres, nous travaillons dans le secteur municipal et pour le ministère des Transports.

30

Nous avons aussi participé à la construction de plusieurs parcs éoliens dans notre région, dont le Lac-Alfred, Sainte-Marguerite, l'Assomption, Escuminac, Saint-Damase et Nicolas-Riou.

35

Durant toutes ces années, notre entreprise a vu les améliorations des façons de faire en ce qui a trait à la construction des chemins forestiers, l'implantation de ponceaux et bien d'autres. Les méthodes de travail d'aujourd'hui sont, selon nous, très respectueuses de l'environnement et de la faune.

40

Il est certain qu'un projet éolien d'une telle envergure dans nos petites municipalités comme les nôtres est loin d'être négligeable pour les retombées économiques à court et à long terme.

Une grande quantité de chemins sera réalisée, sera construite de manière solide et ils demeureront utiles pour des décennies.

5 Mon intervention aujourd'hui est pour vous dire que nous appuyons entièrement le projet du parc éolien Canton MacNider à Saint-Damase. Nous sommes convaincus, pour en avoir fait plusieurs autres, que les projets éoliens seront peu dommageables pour la faune et l'environnement, rentables pour le développement durable, et favorables pour l'économie de notre région.

10 En conclusion, je souhaite réitérer notre soutien indéfectible au projet du parc éolien. Fort de notre expérience de plus de 65 ans dans le secteur, nous avons constaté les bénéfices indéniables que de tels projets apportent à nos communautés, tant sur le plan économique qu'environnemental.

15 En promouvant des pratiques respectueuses de la faune, de l'écosystème, nous nous engageons à bâtir un avenir durable pour les générations à venir.

20 Ensemble, continuons à oeuvrer pour le développement de notre région, tout en préservant ce qui fait la richesse de notre environnement.

25 Merci de votre attention et de votre soutien à cette initiative prometteuse.

30 Dans le fond, j'ai fini de lire ce que j'avais, mais je voulais... j'avais tellement de choses à dire, j'ai dit je vais m'écrire de quoi pour dire le principal, pour me présenter.

35 Dans le fond, ce que monsieur Bérubé disait tantôt un peu, je suis d'accord avec ce qu'il dit, puis ça a été très bien dit de la part de monsieur Bérubé, c'est qu'effectivement, lorsqu'il y avait les poteaux électriques dans le temps qu'ils ont mis les lignes électriques, il y en avait qui étaient contre les poteaux et les fils. On parle d'il y a plusieurs années, mon père qui m'a conté ça, mon père qui a 80 aujourd'hui, 'qui travaille encore avec nous autres d'ailleurs. Ça fait qu'il y en a qui étaient contre les fils électriques; aujourd'hui, on se passerait-tu de l'électricité dans nos maisons, je pense que non.

40 Ici même, à Saint-Damase, ils ont fait l'aqueduc dans les années 80 quelques, il y avait des gens qui ne voulaient pas l'aqueduc du village. C'était peut-être des personnes dans les rangs qui n'avaient pas besoin de l'aqueduc du village, mais aujourd'hui, on se passerait-tu de l'aqueduc, t'sais.

45 Ici, on a une belle salle, vous avez remarqué, on a une belle salle municipale. V'là pas bien bien des années, on avait une vieille grange qui avait des *rods* de fer qui tenaient, bien, ça, quand on parle de retombées dans les régions, bien, c'est ce qui permet de faire, à nos petites municipalités, des beaux projets comme ça, puis de vous accueillir dans une belle salle.

50 Ça fait que dans le fond, en réalité, c'est sûr que moi, point de vue environnement, je ne suis pas le spécialiste, mais on se fie, on s'ajuste aux règles de travail puis de bon fonctionnement.

Puis un autre commentaire, c'est qu'il y a toujours des gens qui vont être contre peu importe ce qu'on fait; tu vas dire blanc, ils vont dire noir, tu vas dire noir, ils vont dire blanc. On dirait que c'est comme un réflexe d'être contre une situation sans vraiment se pencher du côté voir vraiment qu'est-ce qui en est, les à-côtés de ça.

5

Et puis comme monsieur Bérubé disait tantôt, moi, c'est la même chose de mon côté, je n'ai pas vu de personnes qui étaient contre ces projets-là, personnellement. On n'est pas dans des milieux municipaux qu'on rencontre des gens à tous les jours, mais on n'a pas entendu de négatif de notre part.

10

Puis après ça, ce que je voulais dire aussi, nous, dans le fond, l'éolien, ici, on le voit, mais on a été comme dans les premières municipalités ou presque. Le premier projet éolien qu'il y a eu, c'est ici, à Baie-des-Sables.

15

Puis c'est certain qu'on a été impressionné quand on a vu ça, les premières arriver. Puis là, on a regardé ça, puis là, oups, la grosse crinque arrive, là oups, on en a une de montée, puis là, il y a un tube, puis là, il y a des pales, puis à un moment donné, il y en a une, il y en a 2, il y en a 3, il y en a 4. Astheure, on ne les voit plus, les éoliennes, comme on ne voit plus les fils électriques.

20

Puis en terminant, est-ce que je peux vous faire rire?

LA PRÉSIDENTE :

Essayez toujours.

25

M. SIMON LANDRY :

Je vais essayer. Je ne sais pas de quelle région vous venez, mais nous, ici, à Saint-Damase, c'est quand même très chaud l'été.

30

Il me reste du temps, je pense que je n'ai pas dépassé mon dix minutes?

LA PRÉSIDENTE :

Non, vous êtes correct.

35

M. SIMON LANDRY :

C'est très chaud l'été, il fait peut-être – bien, c'est très chaud. Mettons qu'il fait 28, 30 à Saint-Damase, la municipalité voisine à Baie-des-Sables, à cause du fleuve, il y a facilement 10 degrés de différence, ça fait qu'à Baie-des-Sables, il fait 20, ici, il fait 30, à Baie-des-Sables, il fait 20, 22.

40

Ça fait que depuis qu'on a des éoliennes, ça fait déjà quand même une vingtaine d'années, quand il fait trop chaud l'été, ce qu'on fait, c'est qu'on vire l'éolienne de Baie-des-Sables puis on fait pousser l'air de la mer à Saint-Damase, ça fait que c'est plus frais ici.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est votre système de climatisation.

10 **M. SIMON LANDRY :**

Oui, climatisation renouvelable.

LA PRÉSIDENTE :

15 D'accord.

M. SIMON LANDRY :

Sur ce, je vous remercie beaucoup de m'avoir entendu.

20

LA PRÉSIDENTE :

J'aurais quelques questions au niveau de votre entreprise.

25 **M. SIMON LANDRY :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

30

Vous avez dit que vous êtes dans l'excavation, pose de ponceaux, de chemins, transport de vrac probablement, des choses comme ça.

M. SIMON LANDRY :

35

Oui, exactement, oui.

LA PRÉSIDENTE :

40

Un projet comme qui est à l'étude dans le moment, ça veut dire quoi au niveau de vos emplois,

est-ce que vous allez embaucher plus de monde, avez-vous besoin de... est-ce que vous allez vous équiper de nouveau matériel, est-ce que pour vous, c'est une opportunité d'expansion...

M. SIMON LANDRY :

5

C'est sûr...

LA PRÉSIDENTE :

10

... ou on est plutôt dans une économie cyclique, puis là, ce que ça vous permettrait, c'est de remonter la pente?

M. SIMON LANDRY :

15

Bien, je vous dirais, on ne fera pas de cachette, depuis le dernier projet éolien, c'est certain que notre entreprise, on n'est plus au même endroit. Ça nous a permis d'investir sur de la machinerie qu'on a gardée pour être capable de servir nos clients par après, ça fait que l'entreprise a augmenté un peu son volume.

20

On n'est pas rendu énorme, on est à peu près entre 25 et 30 employés tous secteurs confondus de l'entreprise, mais c'est certain que cette économie-là qu'on a eue à cette époque-là nous a permis de continuer de prospérer dans les années après.

25

Présentement – je ne sais pas si vous en avez entendu parler – le ministère des Transports a fait des coupures, il n'y a pas beaucoup de travail dans le génie civil, bien, c'est certain que nous, cette année, ça va être beaucoup plus tranquille.

30

Ça fait que est-ce qu'on va engager plus de monde, peut-être que oui, parce qu'on a de l'équipement qu'on n'a pas nécessairement du personnel dessus. Est-ce qu'on va racheter de l'équipement, peut-être que non, parce qu'on en a quand même pas mal, mais si, au moins, pendant ces une et deux années-là, nos équipements travaillent et nos gens puissent travailler, bien, des fois, ça nous permet de passer au travers des crises que justement, dans le génie civil, c'est plus tranquille.

35

Ça fait que c'est un ensemble de tout. Dans le fond, nous, on fait de tout, on fait du privé, on fait... on n'a jamais négligé notre privé, d'ailleurs. Au premier parc éolien, on avait de la machinerie beaucoup là, mais on a toujours gardé de l'équipement pour servir notre clientèle.

40

Et puis, bien, c'est ça, ça fait des vagues, ça fait que quand, à un moment donné, c'est moins bon ailleurs, c'est bon à l'autre, bien, ça permet, à un moment donné, de donner une chance à l'entreprise de pouvoir prospérer.

LA PRÉSIDENTE :

OK. Est-ce que vous diriez que la majorité de vos employés sont vraiment ici dans la municipalité ou à Saint - Noël, dans les villages autour?

5

M. SIMON LANDRY :

C'est dans la région.

10

LA PRÉSIDENTE :

Dans la région.

15

M. SIMON LANDRY :

Oui, dans la région, on en a ici à Saint-Damase, Saint-Noël, Sayabec, c'est dans notre région, je vous dirais, à 15, 20 minutes du garage, mettons une demi-heure maximum du garage, nos employés.

20

Le transport, ceux qui font du transport du copeau, bien, c'est à l'extérieur, on a des chauffeurs qui sont plus loin un petit peu.

LA PRÉSIDENTE :

OK.

25

M. SIMON LANDRY :

Oui, mais il y a beaucoup d'employés locaux.

30

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie beaucoup, monsieur Landry...

35

M. SIMON LANDRY :

Ça fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

40

... pour votre présentation, merci bien.

M. SIMON LANDRY :

Merci.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Je demanderais maintenant à madame Brigitte St-Amour du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent de venir à la table.

10

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM12)
M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR & M. MATHIEU DURETTE**

M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :

15

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

20

Bonjour, madame. Alors, vous avez donc 10 minutes, et je vous demanderais de vous présenter et de présenter votre collègue aussi.

M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :

25

Oui, parfait.

Brigitte St-Amour, je suis chargée de projet en biodiversité pour le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

30

M. MATHIEU DURETTE :

Bonjour, j'accompagne, je suis Mathieu Durette, chargé de projet aussi au Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent dans les dossiers, entre autres, énergie, climat, matières résiduelles.

35

M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :

Donc, je vais faire un petit résumé de notre mémoire.

40

5 Donc, le CREBSL est de manière générale favorable au développement éolien dans la région puisqu'il constitue une source d'énergie propre et renouvelable participant à l'atteinte des objectifs de décarbonation. La sobriété et l'efficacité énergétique sont les options à privilégier, et ce, de manière à optimiser toutes formes d'accroissement des diverses filières de production d'énergie, même les moins polluantes.

10 À partir du moment où une stratégie globale de sobriété et d'efficacité énergétique est clairement établie, le recours à de nouvelles sources d'énergie propres et renouvelables pourra mieux être précisé dans l'atteinte des objectifs de décarbonation du Québec. Le développement rapide et intensif de nombreux projets dans la région nécessite une évaluation approfondie des impacts sur le territoire et soulève certaines préoccupations que nous abordons dans notre mémoire.

15 Donc, notre première préoccupation concerne les chauves-souris.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5 : « Plusieurs menaces en lien avec les éoliennes [...] »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] contribue à cette perte d'habitat nature. »

20 **(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 5 : « L'autre principale menace qui pèse [...] »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] des parcs éoliens sur les chauves-souris. »

25 Soit la mesure de bridage des éoliennes.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « Aussi, avec la multiplication des parcs éoliens [...] »

30 Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] au parc éolien Canton MacNider. »

Notre deuxième préoccupation concerne les impacts cumulatifs sur le territoire bas-laurentien.

35 **(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 8 : « Le CREBSL reconnaît que l'analyse des effets [...] »

Fin de la phrase, à la page 8 : « [...] à la lueur de cette analyse. »

40 Selon une étude de l'International Energy Agency, les effets de la perte d'habitat et des perturbations ont une plus grande importance en termes d'impacts cumulatifs que les impacts des

collisions.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

5 **Début de la phrase, à la page 9 : « Dans un contexte de densité importante [...] »**
Fin de la phrase, à la page 9 : « [...] cadre d'évaluation des impacts cumulatifs régionaux. »

Notre troisième préoccupation concerne la connectivité.

10 **(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 9 : « La perte, la dégradation et la fragmentation [...] »
Fin de la phrase, à la page 10 : « [...] l'élargissement des chemins existants. »

15 Notre quatrième préoccupation concerne le démantèlement.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

20 **Début de la phrase, à la page 10 : « Bien que le plan de démantèlement ne soit nécessaire [...] »**
Fin de la phrase, à la page 11 : « [...] dans les 30 prochaines années. »

Notre cinquième préoccupation concerne l'économie circulaire.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

25 **Début de la phrase, à la page 11 : « Le CREBSL recommande qu'une approche d'économie [...] »**
Fin de la phrase, à la page 12 : « [...] et le recyclage des pales. »

30 Notre sixième recommandation vise les milieux humides et hydriques.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

35 **Début de la phrase, à la page 13 : « Le CREBSL est d'avis que la réduction au maximum [...] »**
Fin de la phrase, à la page 13 : « [...] au lieu d'opter pour la compensation. »

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

40 **Début de la phrase, à la page 15 : « Le CREBSL est favorable au développement éolien [...] »**
Fin de la phrase, à la page 15 : « [...] aussi vertes et renouvelables soient-elles. »

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup. Alors, mon collègue a quelques questions pour vous.

LE COMMISSAIRE :

10 Merci, madame St-Amour. En lien avec votre recommandation numéro 2, je vous en fais la lecture :

 « *Le CREBSL recommande que le ministère de l'Environnement développe un cadre d'évaluation des impacts cumulatifs à l'échelle régionale et que la méthode soit appliquée pour les prochains projets éoliens.* »

15 La question qu'on se pose, c'est comment on s'y prendrait, en fait, qui en serait responsable, à quel moment ce serait mis en pratique, et comment ce serait appliqué, de façon générale?

M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :

20 Bien, l'idée, ça serait un peu que, comme maintenant, où l'initiateur doit faire le... est responsable d'ajouter... c'est inclus dans sa directive de faire l'évaluation des impacts, donc ça pourrait être la même façon que maintenant.

 Mais si le MELCCFP a une autre idée, on est ouverts.

25

LE COMMISSAIRE :

30 Oui. C'est sûr que les impacts cumulatifs à l'échelle régionale, vous l'avez mentionné, il y a peut-être 500 éoliennes à l'heure actuelle, c'est un très grand territoire. Vous estimez que c'est l'initiateur qui devrait et qui serait responsable de l'analyse des effets cumulatifs qui s'étalent quand même sur une longue période de temps?

M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :

35 Bien, je comprends que dans le système actuel, c'est comme ça que ça fonctionne, ça fait que – À moins que tu aies une idée?

M. MATHIEU DURETTE :

40 Oui.

En fait, c'est sûr que ça peut paraître peut-être injuste d'imposer au nouveau projet de faire une analyse de l'impact de l'ajout de son projet à lui, sauf que dans un contexte d'impacts cumulatifs, il y a des effets de seuils sur plusieurs... dans plusieurs domaines.

5 Comme on disait, c'est multifactoriel quand on parle d'effets cumulatifs, et dans certains facteurs, il y a des effets de seuils, et l'ajout d'un seul projet peut amener à franchir ce seuil-là. Donc, il faut malheureusement, oui, analyser parfois individuellement ou sinon, il peut y avoir une analyse aussi préliminaire qui est faite, puis qui montre la capacité de support du milieu pour certains facteurs.

10 Et à ce moment-là, bien, un promoteur va pouvoir prendre connaissance de la capacité de support du milieu puis pouvoir évaluer l'impact de son projet à l'étape d'élaboration de son projet, savoir est-ce que le milieu a la capacité de recevoir.

15 Si je peux faire un parallèle, Hydro-Québec fait un peu la même chose avec son réseau électrique. Actuellement, les appels d'offres que le projet qu'il y a aujourd'hui, bien, la localisation des projets était due ou d'autres appels d'offres qui ont suivi, la localisation sur le territoire du Québec venait de la capacité du réseau de transport d'Hydro-Québec de recevoir ça.

20 Donc, il y avait une analyse préalable qui avait été faite, ça pourrait être quelque chose de similaire pour des paramètres plus environnementaux, donc d'impacts sur la biodiversité ou d'autres paramètres comme ça.

LE COMMISSAIRE :

25 Bien, merci beaucoup.

30 Quelques clarifications ou précisions. Vous avez, par ailleurs, recommandé que la collaboration entre les acteurs du milieu qui ont une expertise sur la connectivité écologique soit maintenue, et vous avez mentionné, entre autres, HNBSL, Deux pays Une forêt; est-ce qu'à votre connaissance, ces organismes-là collaborent déjà avec les MRC, avec les municipalités ou avec d'autres entités?

M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :

35 Je connais plus Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent puis oui, Deux pays Une forêt, c'est comme un organisme plus américain, mais c'est parce que la connectivité, dans le fond, tout l'axe nord-est des Appalaches. Mais Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, oui, ils collaborent avec les MRC et les municipalités, puis ils collaborent généralement...

40

LE COMMISSAIRE :

Et les promoteurs, savez-vous s'ils collaborent avec les promoteurs également?

5 **M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :**

Là, le promoteur de ce projet-ci, je ne suis pas certaine à 100 %, mais je pourrais vérifier.

LE COMMISSAIRE :

10

Mais en règle générale?

M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :

15

En règle générale, oui.

LE COMMISSAIRE :

20

Très bien. Dernière question.

« Les activités anthropiques – c'est encore une fois tiré de votre mémoire – contribuent à la fracturation du territoire et ça peut entraver les déplacements des espèces et compromettre leur adaptation aux changements climatiques. »

25

Vous avez mentionné que les Appalaches dans le secteur nord-est sont une zone névralgique, à ce sujet-là, concernant les déplacements, est-ce que vous pourriez nous expliquer davantage ce que ça implique, ce que vous avez observé et ce que ça implique, en fait?

M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :

30

Excusez, pouvez-vous répéter la question?

LE COMMISSAIRE :

35

Vous avez écrit que les activités anthropiques, donc les activités créées par le développement économique, entre autres, contribuent à la fracturation du territoire et donc, ça pourrait entraver le déplacement des espèces et compromettre leur adaptation aux changements climatiques. Vous avez écrit aussi que la région des Appalaches nord-est serait particulièrement sensible, vous dites que c'est une zone névralgique.

40

M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :

Oui.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Pour les déplacements en question, on serait curieux de savoir quelles espèces sont visées, quelles sont vos observations, avoir davantage d'information à ce sujet-là.

10 **M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :**

15 Bien, je ne peux pas nommer d'espèces spécifiques. En fait, c'est Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent qui nous a mentionné que le corridor nord-est des Appalaches justement est comme un corridor névralgique, parce qu'il y a comme... le fleuve crée une barrière naturelle pour les espèces, puis nécessairement, ils vont éventuellement devoir migrer vers le nord, donc ça va créer un goulot d'étranglement, puis voilà.

M. MATHIEU DURETTE :

20 Oui, bien, c'est ça, c'est une analyse globale quand on parle des espèces migratrices qui vont du Grand Nord aller jusque même aux régions tropicales, c'est relaté dans plusieurs écrits.

25 Et c'est ça, Horizon-Nature sont les spécialistes là-dedans, ils mentionnent que le corridor des Appalaches, avec les forêts dans les montagnes et tout ça aussi, là, sur plusieurs milliers de kilomètres, on fait partie donc des projets comme ici ou qui se développent dans le Bas-Saint-Laurent, là aussi, c'est un effet cumulatif qui peut créer, pour certaines espèces, venir entraver ces migrations-là.

30 On n'a pas une espèce en particulier, c'est certain que bon les chauves-souris, les oiseaux, des fois, pour les projets éoliens, ça peut avoir plus d'impacts, sinon, c'est des effets plus cumulatifs sur d'autres, donc cumulés, donc comme on dit, jumelés avec d'autres grands projets peuvent avoir des effets sur d'autres espèces.

LA PRÉSIDENTE :

35 Juste pour préciser, les migrations dont vous parlez dans votre texte sont en lien avec, on va dire, une adaptation obligatoire à cause des changements climatiques, on ne parle pas des migrations observées de façon régulière, ce n'est pas de ça dont on parle?

40

M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :

Oui, c'est ça, c'est plus comme une projection.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Les changements climatiques forceraient certaines espèces...

10 **M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :**

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

15 ... à monter vers le nord?

M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :

Exact.

20

LA PRÉSIDENTE :

OK. Et est-ce que ça repose déjà sur des observations?

25 **M^{me} BRIGITTE ST-AMOUR :**

Excellente question, je ne le sais pas.

LA PRÉSIDENTE :

30

Bon, c'est une réponse comme une autre. Bien, écoutez, on vous remercie beaucoup pour votre présentation. Merci bien, bonne fin d'après-midi.

LE COMMISSAIRE :

35

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

40

On va maintenant passer à notre dernière intervenante avant la pause, il s'agit de madame

Louise Morand, qui représente le Regroupement vigilance énergie Québec. Madame Morand est en ligne, est déjà devant nous ou presque.

REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC (DM11)
M^{me} LOUISE MORAND

M^{me} LOUISE MORAND :

Bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on vous entend très bien, madame Morand.

M^{me} LOUISE MORAND :

Alors, le Regroupement vigilance énergie Québec est favorable à l'énergie éolienne, mais s'oppose au projet de parc éolien Canton MacNider pour 7 raisons principales que je vais vous présenter brièvement.

Alors, la première raison est que le projet de parc éolien actuel est contraire aux recommandations des scientifiques sur les moyens à mettre en oeuvre pour l'adaptation aux changements climatiques.

Des groupes scientifiques mandatés par le gouvernement pour le conseiller en matière de mesures à prendre pour l'adaptation aux changements climatiques comme le consortium Ouranos et le Groupe d'experts en adaptation aux changements climatiques, ils ont avisé le gouvernement de l'importance d'accroître la protection des écosystèmes et de la biodiversité, et de stopper l'artificialisation des sols pour favoriser une meilleure adaptation au réchauffement climatique.

Selon l'expression des experts, il faut viser un objectif de zéro artificialisation des sols. Alors, verser des milliers de tonnes de béton au milieu des forêts, construire des routes, remblayer des milieux humides, en forêt, sur des terres agricoles, c'est radicalement contraire à ces prescriptions.

Donc, il faut vraiment réaliser que les incendies de forêt un peu partout dans le monde dont nous sommes témoins présentement indiquent un point de basculement des écosystèmes forestiers et les scientifiques nous disent qu'il faut désormais protéger les forêts qu'il nous reste. Donc, ce n'est pas ce qui se passe présentement avec le projet éolien comme Canton MacNider, et c'est très grave.

La deuxième raison, c'est l'insuffisance des études d'impacts et un projet qui va à l'encontre des règles de protection des espèces menacées et de la santé.

On donne des exemples dans notre mémoire, je pourrais en citer quelques-unes.

Par exemple, le fait que la plupart des chauves-souris qui habitent le territoire ont un statut d'espèce menacée, mais on s'accommode quand même de perturber leur habitat.

Il y a 10 espèces d'oiseaux d'intérêt pour la conservation répertoriées sur le site du projet et on se contente de conclure que le bruit aura un effet minime ou négligeable pour l'ensemble de la faune aviaire, pourtant des études sérieuses démontrent que les oiseaux sont perturbés par le bruit.

La fonction de corridor forestier dans l'étude d'impacts semble réduite aux capacités de déplacement des animaux, c'est un peu comme si faire des routes dans la forêt était une bonne chose, parce que ça permettrait aux animaux de se déplacer. On se demande si c'est vraiment des biologistes qui ont signé ces études-là.

Il n'y a aucune information sur les impacts du fractionnement du couvert forestier sur la microfaune, sur les effets de la pénétration, de la chaleur et du vent, sur l'augmentation des phénomènes de sécheresse, d'inondation, d'incendie, d'invasion d'insectes ravageurs, et pourtant, des scientifiques experts de la forêt ont annoncé l'infestation imminente du longicorne asiatique qui menace les érablières.

Donc, on peut se demander si le parc éolien Canton MacNider deviendra, servira de porte d'entrée à ce ravageur pour les érablières riveraines. C'est une question sérieuse.

Le bruit des éoliennes, les chercheurs reconnaissent... il n'y a rien, par exemple, à propos de l'effet de phase provoqué par les passages des pales devant les mats d'éoliennes. Ça n'entre pas dans la mesure du bruit en décibels et ça pourrait être un facteur méconnu de nuisance sonore.

Mentionnons encore l'incohérence des normes régissant les distances séparatrices des éoliennes qui sont de 1 000 ou 2 000 mètres d'un espace de loisir de villégiature et de seulement 500 mètres d'une habitation. Alors, il n'y a aucune justification liée à ces normes, et on pourrait dire que c'est un peu n'importe quoi.

Donc, la troisième raison, c'est que certains ont nommé, le manque de transparence. Dans notre mémoire, on l'a nommé l'insuffisance de mécanismes de surveillance de l'industrie.

Le choix des firmes qui réalisent les différentes études d'impacts et les suivis environnementaux du projet éolien soit laissé à la discrétion du promoteur. C'est à lui également qu'incombe la

responsabilité de rapporter les mortalités éventuelles et autres impacts liés aux éoliennes selon un principe d'autorégulation, ce qui ouvre toute grande la porte au conflit d'intérêts.

Donc, un BAPE générique sur la filière éolienne devrait se pencher sur ces enjeux.

Quatrième raison, le mauvais emplacement du parc éolien.

Ça a été maintes fois mentionné par des experts que les meilleurs emplacements pour installer les éoliennes d'un point de vue économique, environnemental, social, sont à proximité des lignes de transport d'Hydro-Québec, près des grands barrages hydroélectriques. Il y a deux sites en particulier qui sont mentionnés dans notre mémoire, qui ont un potentiel combiné d'environ 45 000 mégawatts, si on compare ça avec les 122 mégawatts de Canton MacNider, donc c'est de ça qu'on parle.

La direction d'Hydro-Québec balaie de la main ces avis d'experts en évoquant les pertes d'énergie liées au transport de l'électricité et les coûts trop élevés. Pourtant, un rapport officiel d'Hydro-Québec que nous avons fait parvenir à la commission établit à 5,36 % les pertes d'énergie liées au transport, ce qui est minime. Et l'argument concernant les coûts de nouvelles lignes de transport est tout aussi fallacieux. Un BAPE générique sur la filière éolienne pourrait faire la lumière sur ces enjeux.

La maximisation du potentiel éolien est un enjeu crucial pour l'avenir à long terme de l'industrie en raison de la raréfaction des matériaux. Donc, présentement, on assiste à une sorte de dilapidation de ressources précieuses.

La cinquième raison, c'est le mauvais modèle d'affaires.

Plusieurs économistes et experts en énergie au Québec reconnaissent qu'Hydro-Québec n'a pas besoin de partenaires privés comme Clearlight Energy, une MRC ou une communauté autochtone pour lever des capitaux, construire, administrer et exploiter des parcs éoliens.

L'exode des profits de l'éolien vers les compagnies privées remet en cause la mission publique d'Hydro-Québec et sa capacité de continuer à jouer son rôle au Québec.

Il faut rappeler qu'Hydro-Québec verse 75 % de ses profits au trésor public, ce qui permet à l'ensemble de la société d'avoir des services publics; santé, éducation, transport collectif, infrastructures, mais aussi aide aux populations, intégration des nouveaux arrivants, soutien aux entreprises, et caetera, tandis que les profits de Clearlight Energy seront probablement exportés vers des juridictions de complaisance au Luxembourg ou ailleurs comme cela semble la norme chez les entreprises de ce secteur comme a pu le démontrer une étude de l'Iris.

Autre, sixième raison, c'est l'absence de transition énergétique.

Nous présentons à la page 13 de notre mémoire un tableau qui provient du plan d'allocation des ressources énergétiques jusqu'en 2032 d'Hydro-Québec, donc c'est un tableau officiel.

5 On voit clairement dans ce tableau que la grande industrie accapare une augmentation de 55 % des ressources énergétiques. Ça, on parle de filières batteries, serveurs informatiques, cryptomonnaie, qui n'a rien voir avec la décarbonation, tandis que tout le secteur des PME n'a aucun ajout d'électricité pour sa décarbonation, pourtant, c'est ce secteur qui crée le plus d'emplois. Donc, le secteur du transport, le transport collectif, le transport des marchandises n'apparaît même pas dans le tableau.

10 Le plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec met en lumière le fait que la politique énergétique du gouvernement Legault s'oriente vers une réindustrialisation du Québec aux dépens de la décarbonation de l'économie intérieure. De plus, l'électricité produite par le parc éolien pourra être vendue sur les marchés et être exportée, plutôt que de servir à la décarbonation de notre économie.

15 La septième raison, c'est l'absence d'acceptabilité sociale.

20 Le gouvernement de la CAQ ne bénéficie d'aucun mandat pour mener cette dénationalisation rapide de l'électricité au Québec. Il n'y a pas eu de référendum pour attester de l'acceptabilité sociale. Les populations du Québec n'ont été ni consultées, l'ensemble à propos... c'est-à-dire, il n'y a pas eu de consultation des populations, même si c'est l'ensemble de la population du Québec qui devra subir les impacts négatifs de ces projets.

25 La population n'a jamais vraiment été informée des enjeux concernant les développements éoliens actuels, donc les décisions prises au nom de leurs concitoyens par les élus ne peuvent être considérées comme le fruit d'un consentement éclairé de la part des populations, alors que ça fait plus de deux ans que les citoyens de tous horizons signent des pétitions, écrivent des lettres dans les journaux, manifestent pour la propriété publique de l'énergie pour exiger un BAPE générique sur la filière éolienne, pour mener une vaste consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec et ils ne sont pas entendus.

30 Donc, pour conclure, notre analyse est loin...

LA PRÉSIDENTE :

35 Oui, madame Morand, il vous reste une minute.

M^{me} LOUISE MORAND :

40 Oui.

5 Alors, notre analyse est loin d'être exhaustive, oui, elle est objective, elle n'est pas exhaustive. Plus on en apprend sur les projets éoliens, plus on en arrive à la conclusion que les développements actuels ne s'inscrivent pas dans une stratégie planifiée, susceptible de conduire à une décarbonation de notre économie pour le bénéfice de toute la société.

10 Au contraire, le projet Canton MacNider, vu dans son cadre global, économique, environnemental, politique est un projet sans acceptabilité sociale, destructeur d'écosystèmes, et qui maintient la course au développement dans la trajectoire de la dépossession collective, du désastre environnemental et du chaos social.

C'est pour ça qu'on demande au BAPE de ne pas recommander l'acceptation du projet. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, madame Morand. Votre conclusion m'amène à ma première question, parce que j'avais effectivement retenu ce que vous venez de dire, la citation qui est tirée de votre conclusion, c'est-à-dire que « ce projet sans acceptabilité sociale et destructeur d'écosystèmes maintient la course au développement dans la trajectoire de la dépossession collective ».

20 J'ai compris de votre intervention que pour vous, la dépossession collective, c'est vraiment dû au fait que selon votre opinion, Hydro-Québec pourrait totalement prendre en charge le développement éolien, qu'il n'avait pas besoin des municipalités, des MRC ou d'autres partenaires pour développer cette filière-là, donc je comprends que c'est ce que vous voulez dire.

25 Par contre, j'aimerais avoir votre opinion sur une chose. Selon vous, le modèle de redistribution qui est en lien avec le projet qu'on regarde, qui est une redistribution d'une partie des profits au niveau local et régional, ça s'inscrit comment par rapport à cette affirmation-là?

M^{me} LOUISE MORAND :

30 Moi, j'appellerais ça des bonbons pour faire passer, pour acquérir une pseudoacceptabilité sociale, parce que ce que reçoivent les communautés, ce n'est rien par rapport à l'ampleur de la dépossession.

35 Je veux dire, tout ce que font... Présentement Hydro-Québec est menacée, je veux dire, la fonction même d'Hydro-Québec dans la société est menacée. Avec les hausses de tarifs anticipées, toute la politique énergétique du gouvernement, Legault, présentement, amène un espèce de point de rupture des capacités d'Hydro-Québec de continuer à exercer sa mission.

40

5 On parle des projections, des analystes qui font des projections à moyen et long terme, donc c'est l'ensemble de la population du Québec qui est dépossédée, parce qu'avoir une énergie, posséder son énergie, posséder ses infrastructures énergétiques, c'est un bien à l'ensemble de la société, parce que la société d'État n'est pas là pour faire des profits, elle est là pour un service, et puis elle est là au service de toute la société.

10 Tandis que les profits – comme je l'ai exprimé – des sociétés privées seront probablement exportés. Mais c'est plus que ça, parce qu'avec la privatisation, c'est comme la perte de contrôle de nos leviers de développement économique, c'est la perte de contrôle d'aménagement de nos territoires.

15 C'est qu'on recrée des fiefs énergétiques comme avant la Révolution tranquille. Je veux dire, si le Québec a décidé en 1962 de devenir propriétaire de son énergie, de son électricité, c'était pour le bien commun, et c'est ça qu'on est en train de perdre présentement, avec tous les bienfaits associés à la propriété publique de l'énergie, parce que c'est l'ensemble des secteurs de la société qui sont bénéficiaires de la propriété collective de l'énergie.

LA PRÉSIDENTE :

20 J'aurais une autre question, mais dans un tout autre ordre d'idée.

25 Vous avez mentionné, puis c'est inscrit dans votre mémoire, la proposition d'installer des parcs éoliens de grande envergure en quelques sites qui sont prometteurs sur le plan du gisement de vent à proximité de grands barrages, entre autres à la baie James. Vous n'êtes pas la seule à avoir soulevé ce point-là, on a entendu ça hier aussi, mais à tout projet, il y a des impacts.

30 Alors, pour vous, j'aimerais savoir comment vous qualifieriez les impacts sur les écosystèmes et les communautés locales du nord de ce genre de projet là qui serait installé, par exemple, à LG-4 ou je crois que l'autre site, c'était du côté de Bersimis, Manicouagan.

M^{me} LOUISE MORAND :

35 C'est ça. Évidemment, il y a des impacts partout, mais les impacts sont moins grands dans ces régions-là, ça a été analysé, ce n'est pas moi qui l'invente.

40 Par exemple, il y a déjà des lignes de transport, si ces lignes de transport là devenaient à être saturées, il y aurait possibilité d'en construire en parallèle avec ces lignes déjà existantes. Donc, on est dans un environnement qui est déjà perturbé, les éoliennes pourraient être – comme ça a été mentionné hier – situées directement dans les bassins ou autour des bassins dans des environnements qui sont déjà perturbés, et c'est des environnements qui sont beaucoup moins peuplés. Et puis il pourrait y avoir des ententes, évidemment, avec les peuples autochtones sur place.

5 Et la teneur des gisements, je veux dire, c'est tellement important par rapport aux gisements du sud. Le sud, c'est quand même les régions les plus peuplées, c'est les forêts qui captent le plus de gaz à effet de serre, qu'il faut préserver présentement. Donc, les impacts sont moindres dans le nord, ce n'est pas qu'il n'y en a pas d'impacts, mais ils sont beaucoup moindres, ils ont été analysés, et c'est pour ça que les experts recommandent ces emplacements-là.

LA PRÉSIDENTE :

10 Bien, je vous remercie beaucoup, madame Morand, pour votre présentation, merci d'avoir répondu à mes questions, puis je vous souhaite une excellente fin d'après-midi. Merci beaucoup, au revoir.

M^{me} LOUISE MORAND :

15 Merci, au revoir.

LA PRÉSIDENTE :

20 La commission va maintenant prendre une pause de 15 minutes, donc va revenir à 14 h 59.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 14 h 43
REPRISE DE LA SÉANCE À 14 h 58

25 **LA PRÉSIDENTE :**

30 La commission va maintenant reprendre ses travaux avec la présentation de monsieur – non, de madame Sonia D'Auteuil.

Bonjour, madame.

CITOYENNE
M^{me} SONIA D'AUTEUIL

35 **M^{me} SONIA D'AUTEUIL :**

40 Tout d'abord, je suis une propriétaire d'une éolienne de l'ancien parc.

Bon, le groupe éolien, je pense qu'il apporte une plus-value à nos terres. Les propriétaires et futurs pour les futures générations bénéficient d'un apport financier quand même important pour nous permettre de financer des projets et l'entretien de nos immeubles.

5 Ça apporte aussi une vitalité économique à notre municipalité régionale, provinciale. Plusieurs regroupements éoliens apportent des soutiens financiers à des organismes communautaires aussi des municipalités.

10 Pour les amateurs de chasse, je peux vous assurer que les animaux sont au rendez-vous. Nous avons une saline près d'éoliennes et plusieurs orignaux sont venus lécher les blocs de sel. T'sais, s'ils se promènent d'une semaine à l'autre, ce n'est jamais les mêmes orignaux, je crois que c'est correct de ce bord-là.

15 C'est sûr que durant les travaux de construction, c'est dérangeant, notre quiétude est dérangée un petit peu, du village, mais les travaux ne durent pas 10 ans.

Puis bon, c'est pas mal tout, c'est très bref, mon affaire, mais c'est concluant, pour moi, c'est ça.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, on aura quand même quelques questions, si vous voulez rester, mon collègue, puis peut-être moi aussi.

25 **M^{me} SONIA D'AUTEUIL :**

Oui, oui.

LE COMMISSAIRE :

30 Bien, merci pour votre participation. Vous dites que vous êtes propriétaire de terrain sur lequel vous avez une ou plusieurs éoliennes?

M^{me} SONIA D'AUTEUIL :

35 Une, actuellement.

LE COMMISSAIRE :

40 Je ne connais pas la localisation, je suis curieux d'avoir votre opinion sur l'opinion de vos voisins, est-ce que vous pourriez nous en parler, ceux qui ne seraient pas – au fond, qui n'encaisseraient pas de

revenus directement de l'implantation d'une éolienne?

M^{me} SONIA D'AUTEUIL :

5 Oui oui. C'est sûr que moi, en étant propriétaire, je ne suis pas près de l'éolienne, je demeure ici au village. Et pour ma part, je travaille, des fois, dans mes lots, et t'sais, pour moi, je ne vois pas d'inconvénients au niveau du bruit. Eux autres, peut-être qu'ils peuvent sentir, des fois, de l'écho, tout ça, mais t'sais, c'est minime comparé à tu vas rester à côté d'une track de chemin de fer, ça va être aussi, même plus bruyant.

10

 T'sais, ce n'est pas tous les jours non plus, on n'est pas accoté après l'éolienne non plus, on se promène sur nos terres, puis t'sais, à un moment donné, on ne les sent même plus.

LE COMMISSAIRE :

15

 Donc, les discussions sur la rue, les échos dans les commerces, ce n'est pas...

M^{me} SONIA D'AUTEUIL :

20

 Non, pour ma part, je n'ai jamais eu de mauvais commentaires sur le bruit.

LE COMMISSAIRE :

25

 Et est-ce que vous êtes bien consciente que les éoliennes qui vont être installées sont de plus grande dimension que celles de SD1?

M^{me} SONIA D'AUTEUIL :

30

 Oui, effectivement, mais pour ma part, moi, mon père était déjà agriculteur sur ces terres-là, mais il avait eu l'intelligence, en même temps qu'il ne faisait plus de production de foin et de grain, de faire le reboisement des terres. Ça fait que je... t'sais, pour moi, c'est une avenue supplémentaire pour moi que d'avoir une propriété qui a plus – comment je veux dire? – qui apporte un apport économique.

LE COMMISSAIRE :

35

 C'est bien. Merci pour votre contribution.

M^{me} SONIA D'AUTEUIL :

40

 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Attendez un petit peu, moi, j'ai une question.

5 **M^{me} SONIA D'AUTEUIL :**

Oui.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remonte plus de 10 ans en arrière, quand l'initiateur de projet SD1 est venu vous voir pour vous offrir, pour demander si vous étiez d'accord avec l'implantation d'une éolienne sur vos terres, est-ce que d'emblée, vous avez dit : « Ah oui, quelle bonne idée! » ou bien, vous vous êtes dit : « Oh, une minute, je vais m'informer, il faut que j'y pense », comment vous avez vécu ça?

15 **M^{me} SONIA D'AUTEUIL :**

Bien, moi, dans le temps, c'était mon père qui était plus là, mais t'sais, il me tenait toujours au courant du développement de ça.

20 Mais ils ont toujours été conscients que l'entrepreneur, le promoteur était toujours à l'écoute de ces clients-là, puis qu'il démontrait quand même une bonne transparence, t'sais : « On fait telle affaire, puis ça va occasionner telle affaire ».

25 Puis mon père assistait à toutes les réunions aussi, ça fait qu'il se tenait quand même au courant, puis par le fait même, que moi aussi, t'sais.

30 Mais t'sais, ça a toujours... on n'a jamais eu d'échos négatifs face à ça. Bien, pour ma part, moi, ce que j'ai entendu.

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que là, le projet qui est à l'étude dans le moment, est-ce que ça vous amène à accepter une autre éolienne ou une route d'accès sur vos terres ou pas du tout?

35 **M^{me} SONIA D'AUTEUIL :**

T'sais, pour moi, pour ma part, c'est déjà des chemins d'accès qui sont déjà construits qui sont là.

40

LA PRÉSIDENTE :

Ah, OK.

5 **M^{me} SONIA D'AUTEUIL :**

Puis nous, on avait déjà tout réformé les chemins, ça fait qu'ils prennent déjà les chemins qui sont déjà faits.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

OK. Bien, je vous remercie beaucoup, madame, c'est très apprécié, merci.

15 **M^{me} SONIA D'AUTEUIL :**

Merci beaucoup, bonne soirée.

LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, on va maintenant accueillir monsieur Éric Gauthier de Marmen Énergie.

**MARMEN ÉNERGIE (DM8)
M. ÉRIC GAUTHIER**

25 **M. ÉRIC GAUTHIER :**

Bonjour, madame la présidente.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

35 **M. ÉRIC GAUTHIER :**

Je me nomme Éric Gauthier, directeur de l'usine de Marmen.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

40

Début de la phrase, à la page 3 : « À propos de Marmen [...] »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] fabrication de tours d'éoliennes. »

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

5

Début de la phrase, à la page 4 : « Entre 2002 et 2022, les usines de production [...] »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] mégas projets de parcs éoliens à venir. »

Merci.

10

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Gauthier, quelques questions.

15

Vous avez mentionné dans votre présentation, vous avez dit que tout indique que Marmen – là, je résume, là – va obtenir le contrat, je ne me rappelle plus si vous étiez aussi affirmatif; qu'est-ce qui vous permet de dire ça, avez-vous une entente, un espèce de contrat?

M. ÉRIC GAUTHIER :

20

On a déjà des... en fait, on a de bonnes discussions avec le promoteur.

LA PRÉSIDENTE :

25

OK.

M. ÉRIC GAUTHIER :

C'est ce qu'on en est présentement.

30

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je voudrais vous ramener à la figure qui est dans votre mémoire qui s'intitule Aspect environnemental de la production locale, où vous mentionnez dans la figure de droite que chaque tour produite par Marmen émet deux fois moins de GES.

35

Est-ce que c'est uniquement lié au fait que le transport est beaucoup moins long que quand ça vient d'Asie ou c'est vraiment dans la fabrication comme telle des tours? Vous mentionnez entre autres que vous utilisez de l'acier carboneutre, c'est quoi de l'acier carboneutre?

40

M. ÉRIC GAUTHIER :

5 En fait, les différences entre notre marché et le marché asiatique, c'est au marché asiatique, la fabrication de l'acier en Asie est beaucoup plus, je vais dire, dommageable pour l'environnement, que ce soit en matière... tout le processus de fabrication de l'acier.

Ça fait que dans notre calcul qui a été fait par la firme DELPHI, on utilise la fabrication de l'acier et aussi le transport de l'Asie vers nous, c'est ça.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et j'imagine que c'est en grande partie lié à la source d'énergie qui fait fonctionner la fonderie?

15 **M. ÉRIC GAUTHIER :**

C'est en plein ça.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

OK, d'accord. Et vous, vous vous approvisionnez où pour l'acier?

M. ÉRIC GAUTHIER :

25 En fait, on a des achats soit aux États-Unis, au Canada et en Europe.

LA PRÉSIDENTE :

30 Et tout cet acier-là, vous pouvez raisonnablement le considérer carboneutre?

M. ÉRIC GAUTHIER :

Oui.

35 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et ça, est-ce que c'est une prémisse à la signature de contrats d'approvisionnement avec un fournisseur d'acier?

40

M. ÉRIC GAUTHIER :

Bien, en fait, pour nous, oui, mais pour nos concurrents, je ne pourrais pas vous dire.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais je parle pour vous, pour votre entreprise.

M. ÉRIC GAUTHIER :

10

Bien, nous, c'est sûr que ce n'est pas une prémisse, ce n'est pas écrit dans le contrat, mais on s'assure de respecter ça.

LA PRÉSIDENTE :

15

OK, d'accord. J'ai une autre question concernant les emplois.

M. ÉRIC GAUTHIER :

20

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

25

On comprend de ce qu'on a entendu hier et aujourd'hui que c'est vraiment cyclique le maintien des emplois liés à la fabrication des tours d'éoliennes, c'est vraiment en fonction des projets.

Comment vous voyez l'avenir de votre industrie? Vous avez dit tout à l'heure que ce projet-ci permettrait de pérenniser les 150 emplois, quand vous dites pérenniser, c'est quoi votre horizon de temps?

30

M. ÉRIC GAUTHIER :

35

Bien, présentement, au Québec, tous les projets – Marmen, si je parle pour Marmen, présentement, Marmen va fabriquer et fabrique des éoliennes seulement pour le Québec, présentement.

Avec la transition que le gouvernement, Hydro-Québec ont annoncé, on a un horizon jusqu'à 2035, ce qui nous amène à avoir un horizon jusqu'à à 2035. Ça ne nous garantit pas un contrat de tous ces parcs-là, sauf que ça nous amène un horizon.

40

Si je recule en arrière, Marmen Énergie est née en 2004, de 2004 à 2017, on a des projets au Québec, mais pendant ces temps-là, on a, et à Trois-Rivières et à Matane, on a exporté aussi pour essayer de maintenir un emploi ou plutôt un nombre d'emplois, qu'il n'y ait pas une fluctuation.

5 En 2018, lorsque tous les projets énergétiques ont tombés au niveau de l'éolien, on a dû exporter 100 %. De 2018 aller à 2021, on a exporté, et 2022, malheureusement, on a dû mettre fin à nos activités au Québec, 425 emplois qu'on a mis à pied, tout ça dans le contexte où il y a une variation, il y a eu une variation ou un arrêt des projets.

10 Ça fait que ce qui nous apporte à mentionner qu'avec le contexte présentement où la vision que le gouvernement a, la pérennisation si le marché reste au Québec, ça nous amène au moins jusqu'à 2035.

LA PRÉSIDENTE :

15 D'accord. Merci beaucoup, je vous remercie pour votre participation, merci bien.

M. ÉRIC GAUTHIER :

20 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

25 J'appellerais maintenant monsieur Joël Tremblay de la MRC de la Matapédia.

Bonjour, Monsieur Tremblay.

MRC DE LA MATAPÉDIA (DM22)

30 **M. JOËL TREMBLAY**

M. JOËL TREMBLAY :

35 Bonjour madame Paul, monsieur Benoit. Donc, M. Joël Tremblay, je suis directeur général à la MRC de la Matapédia. Donc, merci de nous accorder quelques minutes pour présenter le point de vue de la MRC de la Matapédia sur le projet parc éolien Canton MacNider, ça fait suite, évidemment, à la rencontre d'informations qui avait eu lieu en janvier dernier.

40 Donc, le projet est évidemment situé sur notre territoire, sur deux municipalités locales, donc Saint-Damase et Saint-Noël. Ça représente évidemment des investissements importants qui vont être

faits dans la mesure où le projet va se réaliser, on parle d'environ 400 millions de dollars.

5 C'est un projet qui est considéré pour nous comme le prolongement du parc actuel de Saint-Damase, et on a un accueil favorable à l'arrivée de ce projet-là sur notre territoire.

10 Tout simplement rappeler que la MRC est composée de 18 municipalités locales situées dans le Bas-Saint-Laurent, évidemment. Une MRC dont la plupart des municipalités sont dévitalisées, donc je vous dirais que ça a amené la MRC à se doter de plusieurs services et de regrouper des compétences justement pour être capable de réduire des coûts.

15 Évidemment, le territoire de la MRC est toujours à la recherche de moyens pour diversifier ses revenus et l'arrivée de l'éolien, bien, ça fait partie d'une des solutions.

20 Évidemment, dans le fond, on le voit vraiment comme un outil de développement pour, oui, la MRC, mais l'ensemble des communautés locales sur notre territoire.

25 Ça fait déjà plus d'une dizaine d'années que la MRC est impliquée dans l'éolien. On accueille déjà deux parcs éoliens sur notre territoire, donc le parc éolien du Lac-Alfred qui est l'un des plus importants dans l'est du Canada, pour lequel on est partenaire à 12.5 %, conjointement avec la MRC de la Mitis.

30 On a aussi un autre parc éolien qui est Vents du Kempt, qui est situé à Sainte-Marguerite et à Causapscal, qui est en opération depuis 2014, mais dont on n'est pas copropriétaires.

35 Donc, je vous dirais que généralement, les élus, depuis cette époque-là, soutiennent le développement éolien sur leur territoire, mais pas à n'importe quel prix non plus. On veut s'assurer que le développement éolien se fasse de façon intégrée, intelligente, en prenant en considération, oui, les préoccupations environnementales, mais aussi les préoccupations des populations locales qui habitent les différentes municipalités concernées par les projets.

40 Donc, en 2007, alors qu'il y avait des projets éoliens qui étaient pour voir le jour sur le territoire de la MRC, il y a une grande démarche qui a été entreprise pour doter la MRC d'un règlement de contrôle intérimaire pour bien planifier le développement éolien sur le territoire, donc on a procédé à un macro-zonage, on a fait une consultation publique pour déterminer, à partir de différents critères, que ce soit géographiques, au niveau aussi des milieux sensibles, au niveau des zones urbanisées, quels étaient les endroits propices pour l'implantation d'éoliennes, tout en s'assurant qu'il y ait le moins d'impacts possible, autant au niveau environnemental qu'au niveau des populations.

45 Donc, évidemment, ce RCI-là est intégré dans le schéma d'aménagement et de développement, et ça s'est répercuté dans les plans et règlements d'urbanisme de chacune des municipalités locales.

40 Donc, on a fait vraiment un exercice de s'assurer que le développement éolien se fasse de façon

harmonisée sur notre territoire en prenant en considération ces différentes préoccupations-là.

5 Donc, un autre volet aussi dont j'aimerais vous parler, c'est la gouvernance qui a été mise en place dans l'est du Québec pour mettre en place ces différents projets-là.

10 D'abord, la mise en place de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, par la suite, regroupement entre les deux régies pour former l'Alliance de l'Est, donc qui regroupe les deux régies au niveau Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, mais aussi les MRC de Montmagny et de l'Îlet et la communauté dont je ne me souviens jamais du nom et je ne serai pas capable de le prononcer, mais qui est située tout près du territoire de Témiscouata.

15 Donc, évidemment, on a là une équipe constituée de professionnels autant au niveau juridique qu'au niveau du développement éolien qui nous permettent, dans le fond, en fait, de devenir les porteurs de ces dossiers-là, avec comme partenaire l'ensemble des MRC, et par le biais, l'ensemble des municipalités des territoires concernés.

20 Donc, ça permet, cette gouvernance-là au sein de l'Alliance, de participer aux décisions stratégiques, aussi d'accéder à un partage de connaissances et d'expertises via les gens de l'Alliance, et aussi d'améliorer la planification énergétique sur le territoire pour s'assurer de maximiser les retombées au niveau économique.

25 Donc, l'Alliance de l'énergie de l'est encourage la réalisation de projets dont la gouvernance est locale, donc comme je le disais, les élus des MRC sont consultés avant l'implantation de projets éoliens.

30 Donc, c'est dans ce contexte-là que la MRC peut tirer les avantages directs du parc éolien qui pourrait être mis en place, donc redistribution équitable des retombées financières, participation citoyenne accrue, et aussi une reconnaissance de la région comme un acteur clé dans le développement des énergies renouvelables au Québec.

35 En termes de retombées financières pour la MRC exclusivement, et là, je ne parle pas des municipalités locales, donc annuellement, on investit 150 000 dollars des revenus éoliens bas-laurentiens dans des mesures de soutien au développement.

40 On vous a acheminé de l'information complémentaire par rapport à ces mesures-là, mais ces mesures-là, on parle, entre autres, d'activités de recrutement, de la promotion des entreprises matapédiennes, aussi la promotion touristique, des études de sécurité sur des plans d'eau, le maintien de certains services de proximité, des ententes de partenariat aussi avec des organismes du milieu. Ça nous a permis aussi de développer un plan d'aménagement et de développement de la seigneurie pour lequel on est en train de mettre en oeuvre certains volets.

Donc, ces montants-là nous permettent de déployer des projets qu'on n'aurait pas nécessairement les moyens de se payer ou qu'on devrait prélever par quote-part auprès des municipalités locales pour mettre de l'avant, donc c'est vraiment des leviers intéressants pour nous.

5 Et là, je ne vous parle pas des montants non plus qui sont redistribués aux municipalités locales, parce que de ce montant-là, on se garde 150 000, mais la balance des revenus générés par le développement éolien bas-laurentien par le biais des projets menés par l'Alliance, bien, on les redistribue aux municipalités locales, nous, de notre côté.

10 Chaque MRC a ses règles de partage, mais on les redistribue aux municipalités locales, puis évidemment, c'est une source de financement supplémentaire pour les municipalités locales qui en ont grand besoin.

15 Voilà. Ensuite, pour poursuivre au niveau des retombées économiques, bien, on parle de 150 emplois créés pour la mise en place du parc et évidemment de plusieurs emplois indirects qui vont être soutenus par la mise en place du parc, autant au niveau des secteurs des services, de la logistique, fourniture de matériaux et d'équipements.

20 En ce qui concerne les revenus générés pour la MRC de la Matapédia, on parle de 64 000 dollars par année pendant les 25 années d'opération, donc on parle d'un montant de 1.6 million.

25 Et puis bien, on parle aussi des paiements fermes dont les municipalités locales autres vont pouvoir bénéficier, donc Saint-Damase, on parle d'environ 230 000 dollars, Saint-Noël 155 000 dollars annuellement, donc c'est des sources de revenus non négligeables pour des petites communautés dont les sources de financement sont limitées.

30 Évidemment, le parc va favoriser également le développement puis le maintien d'entreprises locales. On a entendu tout à l'heure un représentant de Marmen, mais évidemment, il y a d'autres entreprises aussi qui gravitent autour du développement éolien dans la MRC de la Matapédia, mais aussi dans les MRC limitrophes, donc c'est non négligeable.

Et puis, bien, au niveau de l'acceptabilité sociale du projet, on tient à mentionner que d'entrée de jeu, autant au niveau du conseil de la MRC...

35 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tremblay, il vous reste un petit peu plus qu'une minute.

40

M. JOËL TREMBLAY :

Parfait, donc j'arrive à la toute fin, merci.

5 Donc, il y a eu des soirées d'information, de consultation. Évidemment aussi, il y a eu le premier projet Saint-Damase 1 qui s'est réalisé, il n'y a pas eu nécessairement de tollés. Je pense que la population des municipalités concernées ainsi que les élus sont... adhèrent fortement à ce projet-là.

10 Je pourrais parler encore plusieurs minutes, mais je vais m'arrêter ici, sachant que vous avez une période de questions, donc ça me fera plaisir d'y répondre.

LA PRÉSIDENTE :

15 D'accord, merci. Mon collègue, monsieur Benoit, a quelques questions pour vous.

LE COMMISSAIRE :

Oui, deux questions et une clarification.

20 Vous avez fait allusion au règlement de contrôle intérimaire en 2007, donc on remonte assez loin dans le temps, est-ce que vous seriez en mesure de nous dire quelles étaient les préoccupations à l'origine du règlement de contrôle intérimaire, est-ce que c'était une obligation imposée par le ministère ou si ça provenait vraiment de l'initiative de la MRC ou des municipalités constituantes?

25 **M. JOËL TREMBLAY :**

Ça provenait vraiment de... c'est l'initiative de la MRC, ça remonte quand même à loin, là, mais dans le fond, il y avait des projets éoliens envisagés qui étaient peut-être plus à proximité de certaines zones habitées, donc ça a suscité quand même des questionnements.

30 Donc, il y a une réflexion, il y a une démarche qui a été mise en place de règlement de contrôle intérimaire pour justement identifier quels sont les paramètres à tenir en considération pour implanter les éoliennes de façon harmonieuse sur le territoire sans avoir, entre autres – bien, en favorisant, entre autres, l'acceptabilité sociale. Ça a été un élément... je vous dirais, que ça a été l'élément central de cette démarche-là.

35

LE COMMISSAIRE :

Donc, avant 2007, au fond, ce n'était pas réglementé?

40

M. JOËL TREMBLAY :

Non.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Et le critère principal, c'était la distance par rapport aux zones habitées?

10 **M. JOËL TREMBLAY :**

Écoutez, bien, il y avait plusieurs critères, il y avait les zones habitées, il y avait les zones récréotouristiques, il y a les zones, je dirais les zones d'intérêt écologique. Donc, on a pris en considération plusieurs critères pour implanter le RCI.

15 **LE COMMISSAIRE :**

À l'échelle régionale?

20 **M. JOËL TREMBLAY :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

25 Très bien. Et donc, ça a été intégré au schéma d'aménagement qui, lui, a été modifié récemment, je pense, pour corriger certaines zones?

M. JOËL TREMBLAY :

30 Exactement. Et le RCI, ce que ça nous permet aussi, c'est d'établir, je vous dirais, les grands paramètres, puis ensuite, en fonction des projets aussi de pouvoir s'ajuster.

35 Dans le fond, on sait que bon, ce RCI-là n'a pas été fait sur les bases d'études de potentiel éolien, donc évidemment, des fois, il y a certaines zones grises, donc ça nous permet quand même aussi de... c'est un levier pour permettre de s'asseoir avec un promoteur, de concert avec les gens de l'Alliance, puis de s'assurer que les paramètres du projet respectent, dans le fond, les grandes lignes qu'on s'est données au niveau des critères du RCI, mais en même temps, de s'assurer de la faisabilité du projet.

40

LE COMMISSAIRE :

Très bien, c'est clair. Je vous remercie.

5 Autre question, là on aimerait vraiment que vous nous aidiez à comprendre. Vous nous avez parlé du fonds régional bas-laurentien qui vous procure 150 000 dollars par année, si j'ai bien compris, et ça, on comprend que c'est par l'entremise du collectif régional de développement qui, lui, provient de la Régie, et la Régie fait partie de l'Alliance, et vous, vous êtes membre de la Régie.

10 On s'y perd un petit peu, est-ce que vous pourriez clarifier les liens entre le fonds en question, le collectif, la Régie, l'Alliance, la MRC?

M. JOËL TREMBLAY :

15 D'accord, il n'y a pas de problème. Dans le fond, les revenus, en fait, les profits qui émanent des projets éoliens bas-laurentiens sont acheminés au CRD, du CRD ensuite nous sont redistribués dans chacune des MRC membres de la Régie.

20 Le 150 000 ne fait pas partie de ça. Je vous donne un exemple, pour certaines années, je ne me souviens plus si c'est en 2023 ou en 2024, on a reçu quelque chose comme peut-être 800 ou 850 000 dollars de revenus émanant des projets bas-laurentiens. De ce 850 000-là, la MRC s'est gardé pour des mesures de soutien au développement, et la balance a été redistribuée aux municipalités locales.

LE COMMISSAIRE :

25 Et ça – permettez-moi de vous interrompre – ça, ça provenait du fonds régional bas-laurentien, ça n'a rien à voir avec les dividendes qui sont versés ou les distributions qui sont versées par l'Alliance à la Régie?

30 **M. JOËL TREMBLAY :**

Je vais peut-être avoir besoin de...

LA PRÉSIDENTE :

35 On a quelqu'un derrière qui, je pense, a l'air de connaître la réponse, vous avez entendu.

M. JOËL TREMBLAY,

40 Oui, il a l'air de pouvoir me souffler les réponses.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça, ça fait qu'on va garder notre question pour le prochain intervenant.

5 **M. JOËL TREMBLAY :**

Parfait, merci.

LE COMMISSAIRE :

10

Très bien, mais on retient tout de même que le 150 000 dollars, c'est peut-être 10 % ou enfin, un pourcentage du 800 ou 900 000 que vous recevez.

M. JOËL TREMBLAY :

15

C'est un 25 % maximum, exactement.

LE COMMISSAIRE :

20

Que vous recevez du fonds régional bas-laurentien.

M. JOËL TREMBLAY :

Exact.

25

LE COMMISSAIRE :

Et qui sert justement à réaliser diverses – non, ce n'est pas ça, OK.

30 **M. JOËL TREMBLAY :**

Je crois que c'est monsieur Paradis pourra apporter les éclaircissements.

LE COMMISSAIRE :

35

Bon, d'accord. Je vous remercie.

M. JOËL TREMBLAY :

40

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur. On va maintenant aller en ligne rejoindre une intervenante qui s'appelle Martina Bastian.

5

Madame Bastian, est-ce que vous m'entendez?

M^{me} KARINE FORTIER :

10

Vous avez accès à votre micro et caméra, madame Bastian, est-ce que vous pouvez les allumer?

Je pense qu'on a un problème technique avec madame Bastian.

15

SUSPENSION DE QUELQUES INSTANTS
REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

20

D'accord. Alors, on va passer à notre prochain intervenant en salle, on va laisser l'équipe technique...

M^{me} MARTINA BASTIAN :

25

Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

30

Ah.

M^{me} KARINE FORTIER :

35

La voilà, madame la présidente.

On vous entend, madame Bastian, mais on ne vous voit pas.

M^{me} MARTINA BASTIAN :

40

Bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, là on vous entend et on voit votre support visuel.

5

**CITOYENNE (DM21 et DM21.1)
M^{me} MARTINA BASTIAN**

M^{me} MARTINA BASTIAN :

10

D'accord. Bonjour, mon nom est Martina Bastian, je suis de l'extérieur de la région de votre MRC, par contre, ce qui m'a motivé de faire une analyse au niveau de la santé, c'était que ça touchait tout le Québec au complet.

15

Puis je comprends dans votre enthousiasme dans votre région à cause des bonnes expériences du passé, mais au niveau des normes et de la santé, je voulais apporter des informations supplémentaires par rapport à l'encadrement des nouvelles technologies et des études.

20

On n'aura pas le temps d'aborder le thème de la santé, qui est une grande partie de mon travail, mais les impacts de la santé, ils dépendent beaucoup des distances. Et les distances de règlement qu'on a dans les MRC, ils sont selon les normes en vigueur. Les normes sont basées sur des technologies anciennes, ils ne tiennent pas compte de l'évolution récente des nouvelles technologies.

25

Selon les experts, on recommande une mise à jour des normes pour un encadrement, puis ce sera requis avant tout nouveau projet éolien. Donc, on va aborder les normes, la modulation d'amplitude, qui est un facteur important par rapport au dérangement et le sommeil, puis les impacts sur les ressources en eau.

30

C'est ça, selon les normes en vigueur versus les nouvelles générations d'éoliennes démontrent que ces normes-là sont encore basées sur des études des éoliennes qu'il y avait aux alentours de 2015 ou avant puis étaient plus petites. Donc, pour les nouvelles technologies pour les appels d'offres actuels et leur taille et puissance, les normes permettraient beaucoup d'imprécision pour la prévisibilité sur les impacts sur la population, car l'augmentation de la taille des rotors fait que les éoliennes émettent maintenant proportionnellement plus d'infrasons et les sons de basse fréquence.

35

Les normes en vigueur sont inadéquates pour évaluer la quantité des infrasons et les infrasons de basse fréquence et de la modulation d'amplitude.

40

Je voulais spécifier, il y a deux facteurs qu'on associe aux éoliennes puis à leur nuisance puis pour la qualité de vie. Un, ça s'appelle la gêne, le dérangement ou la nuisance, puis l'autre, c'est le

sommeil, mais je vais quand même rapidement vous lire la définition du terme dérangement, parce que c'est... en science, ça a une connotation différente que ce qu'on pourrait penser.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

5

Début de la phrase, à la page 12 : « Action ou chose qui cause du tort [...] »

Fin de la phrase, à la page 12 : « [...] médiateur d'autres effets sur la santé. »

10

Donc, au Québec, la norme de l'OMS, 45 dB Lden, elle est conditionnelle, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'études pour donner une indication forte.

15

Donc, selon les chercheurs et même Santé Canada, le docteur Michaud et WSP qui ont fait un rapport de 400 pages, c'est une firme qui travaille pour l'industrie éolienne et pour le gouvernement d'Angleterre, ils disent qu'elle est inadéquate, mais ne s'appuie pas sur des données récentes, selon les acousticiens et la santé publique et indépendants.

20

Les normes d'instruction 98-01 et ISO 9613, et la pondération A aussi, c'est une sous-estimation du bruit des éoliennes, des infrasons, des basses fréquences et de la modulation d'amplitude, donc la pondération A est une moyenne, ça exclut les pics sonores, amène des risques d'imprécision dans les prédictions sonores pour la population, une absence d'études pour les éoliennes de grande taille aussi au Québec.

25

À 35 décibels, le bruit est audible à l'intérieur des résidences, selon l'INSPQ. 80 à 100 % quand les fenêtres sont ouvertes et 10 à 30 % lorsque les fenêtres sont fermées.

30

J'ai vu dans la description, il y a 60 familles ou maisons qui seraient impactées avec des bruits de 35 décibels et plus. L'OMS dit pour une qualité de vie, on devrait être capable de dormir la fenêtre ouverte.

35

Maintenant, les tailles des éoliennes. Ceci est une étude qui a été faite par le ministère américain, par le département américain. C'est un rapport du département d'énergie et les trois plus grands fabricants qui étaient sortis en 2023. Il était fait dans le but de voir comment on peut maximiser la présence d'éoliennes terrestres tout en maximisant la production d'énergie et aussi voir l'effet de l'agrandissement de ces éoliennes-là par rapport au bruit sur la population et la densité d'énergie produite.

40

On recommande d'augmenter des distances, parce que les éoliennes sont plus grandes. Bien que le niveau sonore n'a été pas augmenté, comme on voit dans le bas, le niveau sonore n'est pas plus élevé que les petites qu'on avait dans le passé. Par contre, on a modifié le bout des pales pour qu'elles fassent moins de bruit audible et pour qu'elles puissent se conformer aux normes, même si on a

augmenté la puissance.

5 Donc, les recommandations de distances qui étaient dans ce rapport-là ne tenaient pas compte ni des infrasons, des basses fréquences, des impacts visuels, mais on recommandait pour un niveau sonore de 45 à 50 décibels, qui est plus haut que chez nous. Pour des éoliennes de 5 mégawatts, on recommandait 1.39 kilomètre pour trouver une acceptabilité sociale.

10 Donc, avec les éoliennes recommandées au Québec actuellement, 6 à 7 mégawatts et niveau 40 décibels, il faudrait que les distances soient plus grandes.

15 Selon l'étude de Santé Canada, la perception et la nuisance, on voit ici clairement que le bruit des éoliennes dérange à un niveau sonore beaucoup plus... un niveau audible beaucoup plus rapidement que toutes les autres sources de bruit. Il y a aussi les vibrations, les clignotements des lumières, puis l'effet stroboscopique joue aussi, en plus.

20 Donc, les particularités des bruits des éoliennes, c'est qu'ils ont une forte proportion d'infrasons et de sons de basse fréquence, ils voyagent sur des grandes distances, elles sont augmentées à l'intérieur des habitations, surtout les basses fréquences qui se propagent mieux et qui traversent les murs et les corps. Ils peuvent se propager par l'air et le sol via le mât des éoliennes.

25 La modulation de l'amplitude, c'est une fluctuation du bruit qui peut être dans le spectre audible et inaudible à chaque fois que la pale passe devant le mât dans un rythme d'environ une fois à la seconde. Alors, c'est ça, c'est ça qui peut ajouter beaucoup au dérangement.

30 Donc, les bruits inaudibles des éoliennes, ce n'est pas des sons qui sont perceptibles par l'ouïe, mais qui peuvent tout de même être perçus comme des sensations dérangeantes. Donc, ça s'explique par le fait que certaines cellules nerveuses auditives et le système nerveux sont sensibles à ce type de vibrations acoustiques.

35 Donc, les sensations peuvent être différentes; de la pression dans les oreilles, étourdissements, sensation de mal de mer. Et les gens qui sont sensibles au mal des transports réagissent plus vite, comme les enfants et les personnes âgées aussi ou les gens qui ont certaines conditions de santé chroniques, ils vont réagir plus vite.

LA PRÉSIDENTE :

40 Madame Bastian, il vous reste une minute.

M^{me} MARTINA BASTIAN :

OK.

5 Donc, plus les éoliennes augmentent en puissance, plus la gamme nauséogène devient importante.

10 Ici, en bas à droite, vous voyez ce qui est pourpre, ça, c'est la pondération A, alors on mesure seulement cette partie-là présentement avec les normes.

15 La propagation du son, finalement, sur des courtes et longues distances peut être jusqu'à 3.5 kilomètres.

20 On voit ici, selon la pondération temporelle, si on mesure à un rythme que l'oreille entend de 100 à 150 millisecondes à la vitesse, on voit que tout le graphique, il montre qu'est-ce que ça fait au corps versus si on mesure sur un temps plus long, donc ça explique l'effet quand on dit que les gens s'imaginent qu'ils ont un problème.

25 La ligne rouge en bas dit un son mesuré lentement, mais le pic est 10 décibels, donc la perception sonore est à peu près le double.

30 Il y a beaucoup de risques pour l'eau. Comme INSPQ dit, on peut avoir des risques pour les PFAS, mais aussi pour le profil hydrogéologique. Le poids des éoliennes, ça peut varier sur avoir une influence sur la capacité des nappes d'eau à absorber.

35 Donc, je vais terminer là.

LA PRÉSIDENTE :

40 D'accord, merci beaucoup, madame Bastian. J'aurais quelques questions.

M^{me} MARTINA BASTIAN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

45 Vous avez produit un mémoire qui est une vaste recension, évidemment, aujourd'hui, cet après-midi, on ne passera pas à travers tout ça, mais j'aimerais vous ramener au projet Canton MacNider.

En début de présentation, vous avez mentionné que les distances séparatrices devraient être de 1.39 kilomètre des habitations – non, je n'ai pas bien compris?

M^{me} MARTINA BASTIAN :

5

Non, c'était seulement le rapport aux États-Unis qui faisait une simulation. C'était les trois fabricants, avec le département américain, faisait une simulation comme on peut maximiser les éoliennes de 5 mégawatts pour une limite de son de 45 à 50 décibels.

10

Ça fait que là, ce que j'ai voulu dire, les éoliennes sont plus grandes, 6 à 7 mégawatts, puis le rapport spécifie bien, plus que l'augmentation de la puissance et la taille de l'éolienne, plus il faut augmenter les distances.

15

Donc, le 1.39 kilomètre, ça, c'est pour un niveau sonore plus élevé puis des éoliennes plus petites, je voulais tout simplement dire, il faut que ce soit plus que 1.39 kilomètre dans le cas d'une 6 ou 7 si on se fie sur le département de l'énergie américaine et sur les trois principaux fabricants américains d'éoliennes.

LA PRÉSIDENTE :

20

D'accord, mais je comprends...

M^{me} MARTINA BASTIAN :

25

Donc, il faut que ce soit plus que ça.

LA PRÉSIDENTE :

30

Je comprends que vous avez quand même fourni énormément de documentation sur, on va dire, des normes séparatrices sécuritaires.

M^{me} MARTINA BASTIAN :

35

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

40

Donc, selon vous, une norme séparatrice sécuritaire actuellement avec la puissance installée et la taille à laquelle on s'attend pour le projet Canton MacNider, ça serait quoi?

M^{me} MARTINA BASTIAN :

Ça, je vais vous lire rapidement ce qu'on n'a pas pu dire, parce que l'INSPQ, ils disent bien, ils mettent en garde, ils disent – ça, c'est un interview avec deux intervenants de l'INSPQ.

5

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 7 : « *Les résultats de l'analyse ne permettent pas [...]* »

Fin de la phrase, à la page 8 : « [...] les différentes parties prenantes du milieu. »

10

L'autre conseiller scientifique de l'INSPQ, dans l'interview, il dit.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

15

Début de la phrase, à la page 9 : « *Plus elle est grosse, plus le 45 décibels [...]* »

Fin de la phrase, à la page 9 : « [...] la distance ne sera peut-être pas appropriée. »

20

Puis ça dépend du terrain, ça dépend aussi si c'est vallonneux, ça dépend de la grosseur, de la hauteur d'éoliennes, ça dépend du terrain, s'il y a des arbres, s'il y a des montagnes et le sol aussi.

Donc, c'est très individuel, ils ne peuvent pas émettre aucune distance, il faut que ça soit calculé individuellement, puis il peut y avoir un problème supplémentaire s'il y a déjà un parc éolien présent par rapport aux modélisations qu'on fait. Parce que les niveaux sonores qu'on détermine, ça dépend des outils qu'on utilise pour les mesurer.

25

Donc, il y a plusieurs outils pour les modélisations, puis ça se peut que ça laisse beaucoup de place aux imprécisions, parce que ce n'est pas spécifié au Québec c'est quoi les outils de mesure qu'ils doivent prendre, les micros, les installations pour chacun.

30

Puis il va y avoir des maisons qui sont plus proches de l'éolienne qui vont avoir moins de problèmes que d'autres qui sont plus loin.

LA PRÉSIDENTE :

35

D'accord.

M^{me} MARTINA BASTIAN :

40

C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, je vous remercie beaucoup, merci pour votre présentation, puis je vous souhaite une bonne fin d'après-midi, merci.

5

M^{me} MARTINA BASTIAN :

Merci beaucoup, bonjour.

10

LA PRÉSIDENTE :

Au revoir.

15

M^{me} MARTINA BASTIAN :

Au revoir.

LA PRÉSIDENTE :

20

Alors, on va maintenant passer à monsieur Paradis, qui représente la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent.

25

TABLE RÉGIONALE DES ÉLUS MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (DM15)
M. BRUNO PARADIS

M. BRUNO PARADIS :

30

Absolument. Donc, merci beaucoup de me recevoir aujourd'hui, je suis très heureux de venir parler au nom de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent. Donc, le Bas-Saint-Laurent, c'est 114 municipalités, 8 préfetures, et la Table, en fait, c'est les 8 préfets et les 10 maires des villes de centralité de notre territoire.

35

Je vous dirais que dans le milieu municipal, généralement, on est dans un contexte souvent, je dirais, surtout, en fait, dans un contexte de compression des finances publiques qu'on peut voir depuis, je dirais, quelques mois, on apprend à faire plus avec moins.

40

C'est ma troisième apparition dans un BAPE pour des projets éoliens, ça fait que j'ai décidé, en fait, je me suis inspiré de ce qui s'est passé dans le passé. La première fois, j'ai lu intégralement le mémoire, je me suis aperçu qu'il n'y avait pas grand valeur ajoutée à relire le mémoire que vous aviez

déjà lu. La deuxième fois, je me suis laissé inspirer spontanément. Et je suis heureux de voir que vous êtes différents que la dernière fois, ça fait que je vais juste pouvoir recycler mon dernier mot, donc je viens maximiser, en fait, les efforts que j'ai faits il y a déjà quelques semaines.

5 En fait, blague à part, au lieu de vous parler de ce qui est dans le mémoire, je voulais surtout vous parler, dans un premier temps, de la réalité d'une petite municipalité.

10 Je vous dois grâce des situations d'intimidation ou voire de manque de respect qu'on a pu voir dans différents médias, mais je vais vous parler du quotidien, par exemple, des 114 municipalités de notre territoire.

15 Je pourrais vous parler, par exemple, de déneigement, d'aqueduc, d'égout, de déneigement, de loisir ou de déneigement. Je le dis souvent, parce que c'est comme la météo, on en parle souvent dans une municipalité, le fameux déneigement, en plus des médias sociaux qui viennent ajouter une pression et derrière un certain anonymat.

20 Donc, une municipalité, c'est des opérations quotidiennes, mais il y a aussi de la planification à long terme. On a des infrastructures à bâtir, des rues, des bureaux municipaux, des arénas, casernes de pompiers. Il faut faire des choix qui vont avoir une incidence non seulement sur les finances d'un milieu, mais sur la qualité de vie des citoyens et des citoyennes pour les 30, voire des fois les 50 prochaines années.

25 Dans un contexte où on a de plus en plus de responsabilités avec de moins en moins de revenus, bon, les autres paliers ont des moyens beaucoup plus grands, mais leur distance fait en sorte qu'ils ne sont pas, je dirais, confrontés quotidiennement à la réalité des citoyens et des citoyennes de chacune de nos municipalités.

30 Je vous le mentionnais, c'est 114 municipalités au Bas-Saint-Laurent, dont plusieurs sont entre 200 et 500 habitants. Nos ressources sont limitées, nous nous devons quand même d'avoir du personnel de qualité, personnel de qualité qui coûte quand même assez cher, et je vous rappellerai que par exemple, ici, dans la MRC de la Matapédia, qui comprend 18 municipalités, il y en a environ 16 qui sont considérées comme dévitalisées.

35 Si nos régions sont aujourd'hui habitées, il y avait une nécessité à une autre époque de coloniser des terres, mais surtout d'avoir accès à des ressources. L'Abitibi-Témiscamingue en est un bon exemple, le bois, les mines, la Côte-Nord, les mines aussi d'hydroélectricité, la Gaspésie, les pêches, le Bas-Saint-Laurent, les ressources agricoles et forestières.

40 Les gouvernements et les entreprises privées prélevaient la ressource, et les citoyens, nous, on avait les jobs; bûcherons, mineurs, camionneurs, en fait, ni plus ni moins que des porteurs d'eau. Vous

comprendrez que pour des régions comme la nôtre, aujourd'hui, encore aujourd'hui, ça laisse des fois un goût amer.

5 Je vous donne un exemple concret. Dans la dernière année, les municipalités de mon territoire, vous comprendrez que moi, je suis préfet de la MRC de la Mitis, Saint-Charles-Garnier, un petit village de 217 âmes, un demi-million de mètres cubes de bois sont passés à travers le village, sur des routes payées par ces 217 citoyens et citoyennes, et aucun dollar n'a été versé à la municipalité. Les ressources partent vers les grands centres, les citoyens se retrouvent souvent avec rien.

10 Dans ce contexte-là, les projets liés à l'Alliance de l'Est sont ni plus ni moins que le meilleur outil de développement de nos territoires qui n'a jamais été créé. On participe à la planification, à l'élaboration, au financement, mais aussi aux revenus des différents projets.

15 J'ajouterais à ça, tantôt, on avait des gens de chez Marmen, ça nous permet aussi, en étant un joueur d'importance, d'avoir un poids dans les choix que les entreprises font et de pouvoir encourager, voire développer des entreprises de notre milieu.

20 C'est aussi un enjeu sociétal quand notre voisin du sud dit : « *Drill, baby drill* », ça nous permet, nous, de faire d'autres choix. Vous êtes conscients que de notre vivant, nous verrons la fin de cette ère de pétroéconomie, donc il faut faire des choix censés, il faut viser des énergies renouvelables, il faut avoir, je dirais, une planification justement à long terme des éléments de notre territoire.

25 Je vous le mentionnais, c'est l'un des rôles du monde municipal de planifier, surtout des MRC, mais aussi d'arbitrer. Arbitrer, ça veut dire faire des compromis, parce que chaque choix a des conséquences, il faut faire les choix les plus judicieux à long terme.

30 Vous comprendrez qu'avec justement la fin de cette économie-là liée au pétrole, nous aurons des enjeux énergétiques dans les prochaines décennies. Sauf si on veut s'éclairer à la chandelle, il va falloir en produire, de l'énergie.

35 Nous avons le choix entre le charbon, le gaz ou l'énergie éolienne solaire, je pense que nous, le choix est assez clair. Ça a non seulement un impact positif, je pense, à long terme pour la production énergétique, mais on l'a démontré, ça a un impact positif pour les finances de nos municipalités.

40 J'ajouterais à ça, le CRD, qui est notre Collectif régional de développement. Je pourrai, par la suite, suite à vos questions, faire un peu la nomenclature de comment est-ce qu'on... je dirais, on divise l'argent de nos revenus, mais le CRD, qui est né, je dirais, suite à la mort des CRE qu'il y avait un peu partout au Québec, nous nous sommes créé, au Bas-Saint-Laurent, un collectif régional de développement.

Et bon an mal an, c'est 7 à 800 000 dollars qui sont envoyés au CRD et qui permettent de faire du développement économique et social sur l'ensemble du territoire bas-laurentien et de participer à des ententes sectorielles.

5 Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

10 Merci beaucoup, monsieur Paradis. Avant de passer la parole à monsieur Benoit, qui a quelques questions pour vous – et puis effectivement, on va revenir sur la question de tantôt, c'est formidable, on est content d'avoir la personne-ressource essentielle – je vais fermer le registre, il est un peu tard, mais vaut mieux tard que jamais. Alors, monsieur Benoit, c'est à vous.

LE COMMISSAIRE :

15 Oui, merci. Merci, pour votre présentation.

20 Première question concernant la dévitalisation, vous l'avez évoqué tout à l'heure. Vous avez maintenant dans la région un peu plus qu'une vingtaine d'années d'expérience, est-ce que vous avez pu observer un virage ou un redressement ou une amélioration, par exemple de l'indice de vitalité économique, est-ce que vous avez des indicateurs tangibles qui nous permettent de... au fond, de témoigner des effets justement qui découlent de l'implantation des éoliennes dans la région?

M. BRUNO PARADIS :

25 Bien, en fait, ce n'est pas l'ensemble du territoire qui a des revenus éoliens, c'est seulement certains territoires qui en ont depuis une quinzaine d'années.

30 Mais ce qu'on peut voir, par exemple, comme le nôtre qui en a quand même depuis un bon petit bout, on a quand même vu – je vais parler de mon village, je suis maire d'une municipalité – ça nous a permis, dans les dernières années, par exemple, de nous payer des jeux d'eau, un terrain de balle, d'engager des ressources en développement économique.

35 Ça fait qu'on le voit, parce que notre région, le Bas-Saint-Laurent est une des régions, je dirais, avec un vieillissement de la population qui est plus important que d'autres, donc on a fait face à plusieurs, je dirai, défis au cours des dernières décennies.

40 Je dirais, on a eu une démographie qui a quitté vers les grands centres, et caetera, mais on peut voir un revirement de la situation. La population, contrairement à bien d'autres années, augmente tranquillement. Tranquillement, il y a plusieurs jeunes familles qui viennent se réinstaller en région, puis

c'est, nous, on le croit, lié au fait qu'on a développé plusieurs infrastructures, entre autres en loisir.

5 On s'est aperçu que la nouvelle génération, pour eux, la qualité de vie, je pense que c'est important pour tout le monde, mais il y en a qui vont, disons, moins travailler, plus profiter, je dirais, de la nature.

10 On s'aperçoit que c'est important, donc d'où l'importance de venir développer, entre autres, toute la filière récréotouristique de notre territoire qui, non seulement, vient aider quand vient le temps, je dirais, des périodes plus touristiques, mais attire aussi des jeunes familles, plusieurs professionnels qui, suite, à la COVID entre autres, ont découvert la région.

LE COMMISSAIRE :

15 Donc, vous avez observé des résultats...

M. BRUNO PARADIS :

20 Oui oui, absolument. Ça serait difficile, parce qu'il y a tellement d'autres facteurs qui peuvent jouer, mais on peut le voir sur plusieurs milieux, il y a plusieurs investissements qui n'auraient tout simplement pas eu lieu si ce n'était des revenus éoliens.

LE COMMISSAIRE :

25 Donc, est-ce qu'on parle d'une stabilisation ou on parle véritablement d'une revitalisation?

M. BRUNO PARADIS :

30 Revitalisation plus qu'une stabilisation, je vous dirais, oui, absolument.

LE COMMISSAIRE :

Très bien, merci.

35 Autre question, vous avez écrit que les municipalités participent aux différentes étapes de la planification des projets éoliens, à travers l'Alliance je présume, et que vous avez développé de l'expérience et des compétences collectives dans le cadre justement de ces activités-là.

40 Donc, comment est-ce que l'expérience et les compétences en matière de développement de parcs éoliens vous permettent de négocier des conditions optimales, par exemple, avec les partenaires privés avec lesquels vous faites affaire?

M. BRUNO PARADIS :

5 Bien, en fait, c'est qu'au lieu, par exemple, à une autre époque puis dans n'importe quel dossier de développement, souvent, c'est une entreprise qui voit une opportunité ou une entité puis qui vient faire des propositions à différents acteurs. Aujourd'hui, on a une cartographie complète de l'ensemble du territoire de l'est du Québec, on connaît les projets des uns et des autres et on sait où implanter ou ne pas implanter certains projets.

10 Je peux vous donner un exemple qui est un autre dossier, mais par exemple, dans un dossier d'un barrage, bien, il y a des discussions avec notre MRC et puis c'est sûr que, je dirais, les idées de développement de la MRC sont incluses dans la planification du projet en tant que tel, ça fait que ce n'est pas des choses qui se font, je dirais, en vase clos, au contraire, c'est intégré à travers l'ensemble du développement du territoire.

15 Donc, on va influencer, je dirais, les territoires qu'on peut, où on souhaite voir développer des projets éoliens, et on va, des fois, tasser des projets, parce qu'on a d'autres types de projets. C'est là où est-ce qu'aussi, notre rôle d'arbitrage, où est-ce qu'on peut voir les différentes utilisations du territoire peuvent venir jouer un jeu.

20 **LE COMMISSAIRE :**

Je réfèrais davantage aux modalités de partenariat, aux modalités d'affaires, au fond.

25 **M. BRUNO PARADIS :**

Ah, au niveau des revenus.

30 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, au niveau des modalités et des ententes avec vos partenaires, est-ce que vous estimez que vous avez développé de l'expertise dans ce domaine-là et que vous n'êtes pas simplement un investisseur passif, à l'heure actuelle?

35 **M. BRUNO PARADIS :**

Ah, non non, c'est sûr qu'avec l'Alliance, ça nous a donné des moyens et des ressources pour justement devenir beaucoup plus avisés.

40 Si, à une certaine époque, on était un peu, je dirais, on avait plus de méconnaissance du domaine de l'éolien, je vous dirais qu'actuellement, en énergie de tout type, on a développé une expertise assez

importante, tant au niveau des ressources de l'Alliance que des différentes ressources qu'on a à travers les MRC.

5 J'en prends pour exemple mon directeur général qui a quitté après 25 ans, qui est quand même ce que je considérais un expert un peu dans le domaine de l'éolien maintenant.

LE COMMISSAIRE :

10 Très bien, merci. Pour ce qui est des divers flux monétaires...

M. BRUNO PARADIS :

Oui.

15 **LE COMMISSAIRE :**

20 ... justement les sources de revenus et à qui est distribué l'argent, on a soumis une question écrite à l'initiateur, alors on attend la réponse, je pense que ça va être probablement suffisant pour clarifier...

M. BRUNO PARADIS :

Bien, si vous voulez, sinon, j'aurais pu vous donner quand même...

25 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, si vous voulez, rapidement.

30 **M. BRUNO PARADIS :**

Oui oui, rapidement.

35 En fait, l'ensemble de l'Alliance de l'Est, c'est deux régies, donc... puis c'est, je dirais, des véhicules légaux qui ont été créés à différentes époques pour mieux accompagner le développement de ces filières-là.

40 Mais l'Alliance, donc quand des revenus sont versés aux partenaires de l'Alliance, un tiers va en Gaspésie, les deux tiers vont au Bas-Saint-Laurent. Chacun, la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, ont des méthodes, je dirais, de division des revenus qui sont différentes.

Pour ce qui est du Bas-Saint-Laurent, les revenus sont divisés en 10 parts égales, les 8 MRC, les Wolastoqiyik Wahsipekuk, la Première Nation, et une dixième part qui va au CRD, donc je vous parlais entre 7 et 800 000 dollars qui, eux, ont été, disons, le prêt, c'est les MRC qui l'ont cautionné, mais les revenus vont au CRD pour différentes ententes sectorielles.

5

Donc, bon an mal an, après ça, chaque territoire a sa propre méthode de séparation des revenus.

LE COMMISSAIRE :

10

Donc, le 150 000 dont on parlait tout à l'heure provient de?

M. BRUNO PARADIS :

15

En fait, le 150 000, c'est à l'intérieur de la MRC de la Matapédia.

LE COMMISSAIRE :

Oui.

20

M. BRUNO PARADIS :

Ils ont leur mécanique, mais sur leur 7 à 800, ils se réservent 150 000 territorialement, et le reste est distribué aux municipalités, c'est ce que j'ai cru comprendre.

25

Sur notre territoire, c'est sensiblement la même chose. Donc, sur certaines ententes, c'est 78 % qui étaient distribués aux municipalités et 22 % des revenus qui étaient gardés au sein de la municipalité.

30

Donc, chacun des territoires a sa propre mécanique de séparation des revenus. Je vous dirais que même nous, dans les prochains revenus, ce sera 100 % dans un fonds de développement territorial structurant que l'argent sera remis et non pas aux municipalités.

LE COMMISSAIRE :

35

Très bien, merci beaucoup.

M. BRUNO PARADIS :

40

Ça fait plaisir.

LE COMMISSAIRE :

On va prendre connaissance, de toute façon, de la réponse qui va nous être fournie par l'initiateur. Merci.

5

M. BRUNO PARADIS :

Merci à vous.

10

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Paradis.

15

MOT DE LA FIN

LA PRÉSIDENTE :

20

Donc, c'est ce qui clôt nos travaux et c'est maintenant l'heure du discours de fermeture, je vous rassure, il est pas mal plus court que tous les autres que je vous ai faits en cours de séance.

Alors, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien Canton MacNider.

25

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions des séances publiques au bureau et sur le site Web du BAPE. Pour celles et ceux qui n'auraient pas de connexion Internet, les centres de consultation des bureaux municipaux de Saint-Noël et de Saint-Damase en offrent une gratuitement. Il est aussi possible d'y consulter plusieurs documents relatifs au projet en version papier.

30

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 29 mai à 16 h pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en avvertir Kim Maloney, coordonnatrice du secrétariat de la commission, car, à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre rectification.

35

La commission d'enquête poursuit ses travaux et son rapport sera déposé au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard le 22 août 2025.

40

Nous tenons à exprimer notre appréciation aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux ou qui y ont participé en posant des questions ou en exprimant leur opinion de vive voix ou par écrit. Nous remercions également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour leur collaboration à cet exercice démocratique.

5

Je profite de l'occasion pour remercier toute l'équipe technique ici en salle et à distance, merci pour leur soutien.

Merci à tous, bonne fin de journée.

10

LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 h
FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

15

Je, soussignée, TAMARA PROVOST, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion et captée au moyen de la sténotypie.

20

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,



Tamara Provost, s.o.

25

30

35

40